

Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791

Books in Mendicant Monasteries in Pre-Revolutionary France According to the 1790-1791 National Survey

Fabienne Henryot



Édition électronique

URL : <http://>

histoiremesure.revues.org/4843

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2013

Pagination : 165-204

ISBN : 978-2-7132-2400-3

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Éditions de l'EHESS

Fabienne HENRYOT*

Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791

Résumé. Entre 1789 et 1791, la saisie des bibliothèques du clergé engendre en France la mise en place d'une politique culturelle nouvelle, qui aboutira, après bien des tâtonnements, à la création des premières bibliothèques publiques en 1803. La législation produite par les autorités révolutionnaires, puis mise en œuvre dans les municipalités et les districts, est motivée par une enquête sur la quantité et la qualité des livres placés sous séquestre. Cette enquête, malgré ses imperfections, brosse le tableau de la culture ecclésiastique à la fin du XVIII^e siècle. À l'échelle des ordres mendiants, ce tableau met en évidence l'importance de l'implantation urbaine des couvents, les plus belles bibliothèques se trouvant dans les capitales – nationale, provinciales et épiscopales –, tandis que les couvents ruraux ont des ressources intellectuelles moindres. Ces déséquilibres sont à mettre en lien avec l'ancienneté des fondations conventuelles, la présence des institutions de formation des profès dans les couvents urbains, la présence d'un milieu culturel dynamique d'où sont issus les protecteurs et bienfaiteurs des ordres mendiants. Ces liens culturels privilégiés entre les mendiants et les villes singularisent fortement ces religieux par rapport aux autres ordres réguliers.

Mots-clés. Bibliothèques, ordres mendiants, Révolution française, patrimoine, culture ecclésiastique

Abstract. Books in Mendicant Monasteries in Pre-Revolutionary France According to the 1790-1791 National Survey

The seizure of clerical libraries between 1789 and 1791 gave rise to the implementation of a new cultural policy, which ultimately led to the creation of the first public libraries in 1803. The legislation enacted by the revolutionary government, and subsequently implemented by the city councils and districts, was based on a survey of the number and quality of the books seized. For all its flaws, this survey paints a picture of church culture in the late 18th century. As far as mendicant orders are concerned, that picture highlights the importance of urban monasteries, with the finest libraries being situated in the national, provincial and episcopal capitals, whereas rural monasteries had less extensive intellectual resources. This imbalance is linked to the old age of the monastic foundations, the existence of training institutions for friars in city monasteries, and a thriving cultural environment from which the patrons and benefactors originated. The privileged cultural ties between the mendicants and the cities gave these friars prominence over the regular orders.

Keywords. Libraries, mendicant orders, French Revolution, heritage, ecclesiastical culture

* Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190), équipe RESEA. Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Unithèque Dorigny, CH 1015 Lausanne, Suisse. E-mail : fabienne.henryot@hotmail.fr

La scène se passe dans un couvent de capucins. Belfort et Frontin, deux aventuriers déguisés en religieux, trouvent les frères à table, celle-ci étant dressée dans la bibliothèque du couvent et abondamment garnie de bouteilles, pâtés, jambons, etc. Frontin explore les armoires dans lesquelles il trouve, au lieu de livres, des vestiges de repas et des réserves d'épicerie. Nous sommes à l'acte III de la pièce *Les Visitandines* de Louis-Benoît Picard, représentée pour la première fois le 7 août 1792 à Paris¹. Frontin s'exclame : « Oh ! Oh ! Les beaux volumes », à quoi Grégoire, le jardinier du couvent et probablement peu lettré, répond : « Vraiment, je lirai fort bien, moi, dans ces livres-là sans lunettes », et Frontin lui donne la réplique : « De pareils volumes, je croi [sic], l'édition est des plus parfaites ». Grégoire ajoute : « Et de messieurs les capucins, c'est donc l'ordinaire lecture ? ». Picard réemploie un poncif des représentations du clergé régulier à la fin du XVIII^e siècle : la médiocrité intellectuelle des franciscains de toutes bures – frères mineurs, récollets, capucins, tertiaires réguliers – et avec eux, de tous les ordres mendiants – augustins, dominicains, carmes et minimes². Ces ordres ont en commun, outre un statut canonique, un mode de vie, fondé sur les incertitudes de l'aumône publique, et une mission apostolique – consistant principalement en prédications, administration des sacrements et pastorale auprès des populations proches ou lointaines. Ils forment un groupe homogène, distinct des ordres monastiques – bénédictins, cisterciens, chartreux – et canoniaux – chanoines réguliers et prémontrés principalement. Ces deux pratiques de la quête et de la pastorale au contact des populations laïques, et la direction de tiers-ordres ou de confréries par nombre de couvents de chacun de ces ordres, ont fait de ces religieux mendiants des figures familières des Français de l'Ancien Régime. Cette unanimité sur le mode de vie et l'apostolat n'empêche pas de menues différences entre ordres, les uns davantage voués à la spéculation théologique – dominicains notamment –, les autres à un apostolat de terrain – minimes, capucins. Cette population ecclésiastique mendicante n'a rien d'anecdotique à la veille de la Révolution. Avec 9 893 religieux, elle représente 61,1 % des réguliers du royaume de France³, sans compter les branches féminines de ces mêmes ordres – clarisses, sœurs grises, carmélites, annonciades rouges, dominicaines, minimesses –, plus nombreuses encore.

Leur réputation de faiblesse intellectuelle est ancienne et tenace. Elle est née avec les ordres mendiants eux-mêmes au XIII^e siècle. Elle tient au fait qu'au sein de ces familles religieuses, les études et la vie intellectuelle ont été

1. Louis-Benoît PICARD, *Les Visitandines*, réédition Paris, Barba, 1802, III, 5.

2. Pour un bref historique de chacun de ces ordres et de leurs réformes, voir D.-O. HUREL, 2000.

3. D'après les chiffres de Ch. GUÉRIN, 1875, p. 88-90.

en débat tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne. La conception même de la bibliothèque, institution culturelle au cœur des couvents, s'en est ressentie, celle-ci étant définie comme utile aux religieux, ni plus, ni moins : un lieu où trouver les textes de la Révélation et les outils pour les commenter et les méditer⁴. En conséquence, les mendiants sont, pour la plupart, passés à côté du phénomène de patrimonialisation des livres au XVIII^e siècle, phénomène qui s'est déployé au sein de l'Église comme de la société laïque⁵ et n'ont guère participé à l'essor de l'érudition ecclésiastique entamé à la fin du XVII^e siècle avec les bénédictins et une part des chanoines réguliers⁶.

De nombreuses études, consacrées à une bibliothèque conventuelle en particulier, ont confirmé, avec des nuances, l'existence de bibliothèques purement utilitaires au sein des couvents mendiants⁷. Mais cette approche ne permet aucunement la synthèse, ni le croisement des échelles d'observation, du couvent à la province, de la province à l'ensemble du royaume. Elle ne restitue pas non plus les parentés entre collections d'un même ordre ou au contraire, d'ordres concurrents. Il convient donc de changer de perspective pour juger du bien fondé de cette mauvaise réputation des bibliothèques conventuelles et lui donner du sens.

Or, on trouve dans les fonds de l'Instruction publique⁸, les résultats d'une enquête nationale sur le patrimoine livresque saisi chez les réguliers en général, et chez les mendiants en particulier. Entre le 2 novembre 1789, où est prononcée la saisie des biens du clergé, et le printemps 1791, qui voit la suppression définitive des établissements réguliers, s'écoulent vingt mois durant lesquels ces bibliothèques sont parcourues par divers agents locaux, municipalités, districts, à la demande de l'État. Celui-ci s'est en effet doté, dès le 2 décembre 1790, d'un outil de mesure des bibliothèques confisquées. Cette source est loin d'être inconnue des historiens⁹ mais n'a jamais été véritablement mise en question. Parce qu'elle se voulait, ambitieusement,

4. F. HENRYOT, 2013.

5. D. POULOT, 1997.

6. B. NEVEU, 1994. La participation des mendiants à l'érudition n'est pas inexistante, mais elle reste confinée à quelques carrières individuelles, celle de Mersenne chez les minimes par exemple, et toujours « accidentelle » et non voulue par l'ordre : voir F. HENRYOT, 2013.

7. La bibliographie est abondante. Voir en particulier M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, 1997 et B. DOMPNIER & M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, 2000.

8. Archives nationales (AN), série F¹⁷.

9. D. Varry signale ce gisement documentaire sans l'exploiter (D. VARRY, 1989a, p. 20-23 ; 1992) ; M.-H. Froeschlé-Chopard a proposé une première et sommaire analyse de ces documents (M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, 2000, p. 163-175).

une « statistique » générale de l'équipement culturel du clergé en 1790-1791, elle a été prise comme telle pour diverses analyses chiffrées sur la situation intellectuelle des réguliers à la fin de l'Ancien Régime. Il reste toutefois à examiner comment la nature même de cette « statistique », telle qu'elle a été pensée, et sa mise en œuvre ont fortement conditionné les résultats de l'enquête. En interrogeant la genèse, les limites et les apports possibles de cette documentation, il devient possible à l'historien de mettre en contexte, chiffres à l'appui, un état des lieux des collections de livres ecclésiastiques.

1. Genèse et mise en œuvre d'une enquête nationale (1789-1791)

La mise en place d'une politique cohérente sur les bibliothèques, à partir des livres saisis dans les bibliothèques ecclésiastiques mais aussi chez les émigrés, a donné lieu à un corpus juridique élaboré au départ par l'Assemblée constituante, puis par le Comité ecclésiastique et le Comité d'Aliénation des biens nationaux, fusionnés ensuite en une commission unique « des Monuments » ou « des Arts »¹⁰. L'examen du contenu de ces décrets et circulaires permet de comprendre comment l'État a cherché à prendre la mesure du gigantesque patrimoine confisqué. Dans un second temps, leur application sur le terrain a parfois détourné l'intention de ce projet politique et culturel, par une succession d'incompréhensions, de négligences et de manques de moyens. Les archives locales montrent comment se sont faites, au jour le jour, l'appréciation de ces bibliothèques et la transmission des informations au niveau national. La Lorraine fournit un exemple représentatif de ces mises en œuvre hasardeuses, qui éclaire aussi les résultats de l'enquête et permet d'en saisir autant les apports que les limites.

La mise sous séquestre (2 novembre 1789-29 mars 1790)

Le 2 novembre 1789, sur proposition du Comité ecclésiastique, l'Assemblée constituante vote la « mise à disposition de la Nation » des biens du clergé, pour faire face à la menace de faillite de l'État. Ce décret, avec ceux qui suivront déclarant l'abolition des vœux perpétuels et la suppression des communautés religieuses, sonne la fin des bibliothèques conventuelles. Si les livres ne constituent en aucun cas l'objectif initial de ces saisies, l'État se retrouve « accidentellement » propriétaire de centaines de milliers de livres issus des collections religieuses. Douze jours après

10. Le cadre général de ce projet est décrit par P. RIBERETTE, 1970 ; A. KUPIEC, 1998 ; D. VARRY, 1989b.

l'annonce de la saisie des biens du clergé, consciente des conséquences culturelles de cette opération, l'Assemblée vote un décret enjoignant aux communautés religieuses de déposer les catalogues de leurs bibliothèques auprès de l'administration municipale.

Ce décret du 14 novembre 1790 reste sans grand effet. Les religieux font la sourde oreille ou mettent une certaine mauvaise volonté à dresser ces catalogues, se contentant souvent de maigres listes de titres tronqués, sans indication d'édition, voire simplement, de comptages grossiers. À leur décharge, la bibliothéconomie n'a pas vraiment atteint chez les mendiants, et au XVIII^e siècle, le professionnalisme qui caractérise certains bibliothécaires réguliers ou laïcs de l'époque¹¹. Les religieux ont rédigé leurs catalogues comme ils l'auraient fait pour eux-mêmes, de sommaires index en vue de futurs récolements. L'exercice les a toujours rebutés : lorsque l'injonction venait de leurs provinciaux, tout au long de l'Ancien Régime, ils ont souvent donné mille prétextes pour ne pas rédiger ces catalogues. Les déclarations des religieux sont donc très approximatives. Frère Bernard, gardien du couvent des minimes de Verdun, dénombre ainsi les 2 743 livres de la bibliothèque sans en donner les titres et ajoute en guise d'avertissement :

« Il ne seroit point surprenant, que ce compte ne fût point entièrement exact, car quand on a les yeux mouillés et la main tremblante, l'on peut très facilement augmenter, comme diminuer le calcul. »¹²

D'autre part, la menace de dépossession est apparue aussi suffisamment précise aux religieux pour qu'ils prennent quelques précautions. À Épinal, le P. Benoît, du couvent des capucins, met immédiatement à l'abri dans les cellules des religieux des ouvrages de la bibliothèque commune, que les officiers de la ville retrouveront lors d'un récolement en 1791¹³. Mais dans l'ensemble, les religieux n'ont opposé aux confiscations aucune fronde ni hostilité ouverte. Les tentatives d'accaparement des bibliothèques, chez les mendiants, ont été presque inexistantes, à la différence des établissements monastiques et canoniaux. À l'abbaye bénédictine de Saint-Avold par exemple, le commissaire chargé de l'inventaire constate dès 1790 que des rayons entiers ont été chargés de faux livres, morceaux de carton sommairement recouverts de basane pour masquer l'absence d'ouvrages volés, si bien qu'il ne reste plus que 760 livres à inventorier sur les 3 139 que devait posséder l'abbaye¹⁴. Les chartreux de Bosserville, près de Nancy, détournent douze caisses de

11. F. HENRYOT, 2012.

12. Archives nationales (AN), F¹⁷1176.

13. Archives départementales des Vosges (AD88), 9Q2.

14. Cité dans G. MICHAUX, 1980, p. 470.

livres, retrouvées chez un particulier en 1791¹⁵. Ces attitudes différentes, que l'on repère aussi dans d'autres régions¹⁶, ont plusieurs motifs. Moines et chanoines, selon les lieux, ont une sensibilité accrue à la valeur patrimoniale de leurs bibliothèques ; ils ont aussi conscience des investissements financiers consentis pour les constituer, ce qu'attestent leurs archives comptables. En revanche, celles des mendiants montrent une insertion dans l'économie du livre très modérée et la permanence, en pointillés, de l'économie du don propre au mode de vie mendiant. Enfin, les précédents des vingt dernières années – la suppression des établissements jésuites et la vente à l'encan d'une partie de leurs bibliothèques dans les années 1760, suivies de la dissolution de plus de 400 maisons religieuses par la Commission des Réguliers dans les années 1770 – ont pu rendre acceptable pour les frères la possibilité d'un changement de propriétaire de leurs livres.

Le temps des visites domiciliaires (mars-juin 1790)

En réponse à cette inertie, un décret du 26 mars 1790 charge les municipalités de désigner des commissaires pour procéder à l'inventaire des biens des maisons religieuses. Ceux-ci se rendent dans les couvents et les visitent de fond en comble sans omettre la bibliothèque. Malheureusement les procès-verbaux rapportent, de manière répétitive, que dans ces locaux s'accumulent des ouvrages « vieillis » à vocation essentiellement professionnelle (théologie, droit canon, histoire ecclésiastique). Si ces caractéristiques sont en effet des traits réels des collections conventuelles à la fin du xviii^e siècle¹⁷, cette unanimité dans les commentaires dédaigneux semble aussi un prétexte pour ne pas détailler titre par titre les centaines de volumes des bibliothèques, ce qui aurait demandé un temps considérable. Ainsi chez les tertiaires réguliers de Lixheim, les commissaires passent sur « deux cents trente volumes de très vieux livres la plupart reliés en parchemin dont une grande partie détachée et les autres par vétusté sans

15. Bibliothèque municipale de Nancy, ms. 1061(662), *Journal des opérations relatives à la réunion et description des bibliothèques des différentes maisons religieuses et autres vacantes dans l'étendue du district de Nancy*, fol.57-58.

16. Par exemple, en Normandie, A. DUBUC, 1979.

17. Dans la plupart des bibliothèques, moins de 2 % des titres sont postérieurs à 1750 ; lorsque les acquisitions se sont poursuivies dans la seconde moitié du xviii^e siècle, c'est au bénéfice de livres anciens, d'occasion. D'autre part, une analyse d'un échantillon de 51 bibliothèques en 1790 montre que 63,5 % des volumes relèvent de la théologie ; 14,3 % sont des livres d'histoire, y compris ecclésiastique, 6,9 % de belles-lettres, 6,7 % de sciences et arts, philosophie comprise, et 5,4 % de droit, dont de droit canon inclus. F. HENRYOT, 2013, p. 138-156.

titres »¹⁸. Chez les récollets de Darney, ils décident que « 402 volumes de différents formats et sur différentes matières [...] auroient été trop long à décrire vu le peu d'importance de la majeure partie de ces ouvrages »¹⁹. Au couvent des tertiaires réguliers de Vaucouleurs, ils ironisent sur la « misère » de la bibliothèque où s'accumulent des « bagatelles théologiques »²⁰. La description est plus affligeante encore chez les carmes de Baccarat :

« [La bibliothèque consiste en] 855 volumes, [...] tous des volumes épais couverts en bois, en cuirs, velain et papier, tous de la plus ancienne impression et presque moitié en lettre gothique, déchirés la plus grande partie et incomplets en totalité. »²¹

Cette médiocrité annoncée permet surtout de s'épargner un long travail de catalogage. Quand on peut comparer les déclarations des religieux des mois de janvier et février 1790 et les procès-verbaux des visites domiciliaires dressés quelques mois plus tard, il apparaît que les commissaires n'ont fait parfois que recopier les documents fournis par les religieux sans les contrôler. Cette déception tient aussi, dirait-on, à une projection par ces officiers de leur propre culture sur les collections conventuelles. Car ils prennent souvent le temps de noter l'existence de titres qui appartiennent à la culture lettrée du XVIII^e siècle tant ecclésiastique que laïque : le *Dictionnaire de Trévoux*, celui de l'Académie française, celui de Moreri, ou encore l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury. Ignorants en matière de théologies anciennes, pour une grande part en latin, ces officiers préfèrent s'abstenir de dénombrer et d'inventorier des livres qui ne leur sont pas familiers.

Mais la paresse des agents municipaux n'est pas une explication suffisante pour comprendre ce lieu commun qui s'impose, dans toute la France²², en 1790. En décrivant, dans tous les couvents, un rebut d'ouvrages vermoulus, déreliés, aux pages déchirées, ils donnent aussi à voir une réalité des bibliothèques : l'existence de fonds morts, d'amas de livres dont le contenu est frappé de péremption malgré la durée de vie généralement longue de la pensée théologique et spirituelle²³. Les religieux eux-mêmes signalent, quand on leur donne la parole, qu'une part de la bibliothèque est alors à l'agonie. Les catalogues, y compris ceux dressés par les religieux au

18. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (AD54), 1Q708.

19. AD88, 9Q2.

20. Archives départementales de la Meuse (AD55), Q828.

21. AD54, 1Q643.

22. Mêmes observations pour le Bas-Rhin d'après S. GUETH, 1994 ; en Rhône-et-Loire d'après F. AVENTURIER, 1999 ; en Bourgogne d'après F. SEICHEPINE, 2007.

23. Ph. MARTIN, 2003.

cours des XVII^e et XVIII^e siècles, mentionnent des séries incomplètes, livres en plusieurs volumes dont il manque un tome ou deux²⁴. Les commissaires n'ont sans doute fait que décrire la véritable organisation topographique des livres, distinguant ceux qui servent souvent et ceux dont les frères ont oublié jusqu'à l'existence. D'une certaine manière, cette vétusté générale de la bibliothèque est emblématique de la manière mendicante de vivre au quotidien ; car finalement, dans ces procès-verbaux où l'on suit pas à pas les commissaires dans les différentes pièces qui composent le couvent, tout semble médiocre, vieux, usé, quelconque : les tables et les chaises du réfectoire, les lits des cellules et des chambres d'hôtes, les armoires de la sacristie. Seuls échappent parfois à cette médiocrité les ornements sacerdotaux et les objets sacrés. Et au fond, quoi de plus normal que cette déférence envers les objets du culte et ce désintéret pour ceux de la vie quotidienne, parmi lesquels le livre s'est imposé depuis longtemps ?

Pour les religieux autorisés à rester encore quelques semaines ou quelques mois dans leurs couvents, il fallait pourtant que la vie quotidienne continue, malgré les scellés empêchant l'accès à la bibliothèque et le départ de frères désireux de profiter de cette atmosphère délétère pour retourner à la vie laïque. Plusieurs supérieurs tentent de conserver l'usage de la bibliothèque commune. Le prieur Valette des augustins de Thionville, qui dirige aussi le collège rattaché au couvent depuis 1705, obtient que les scellés ne soient pas mis aux portes de la bibliothèque, faisant valoir qu'elle est indispensable à la tenue des classes²⁵. Le supérieur des minimes de Dieuze déclare que « les meubles et effets [...] étant d'un usage indispensable et journalier, ainsi que la bibliothèque, il demandoit qu'ils restassent en évidence, sous les offres qu'il faisoit de les représenter à toute réquisition »²⁶. L'ensemble de ces procès-verbaux sont expédiés – en principe – à Paris, à la demande du Comité ecclésiastique, afin de gérer au mieux la nationalisation des biens du clergé²⁷.

Le changement de mains : mai 1791

À partir de l'automne 1790, l'État entame une réflexion sur l'usage et la conservation de ce gigantesque patrimoine, qui pourrait s'élever, selon les

24. Cette proportion est de 2,6 % chez les capucins de Dieuze, de 7,6 % chez les augustins de Nancy (catalogues anciens) ; les proportions dans les catalogues dressés à la Révolution par les agents des villes sont assez proches (6,6 % par exemple chez les minimes de Lunéville).

25. Cité par A. BENOÎT, 1884, p. 236.

26. AD54, 1Q627.

27. On les trouve, outre dans la série AN F¹⁷ proprement dite, dans la série AN F¹⁹ (Cultes), 597-611⁵.

premières estimations, à 4 168 439 volumes imprimés et 25 973 manuscrits. En octobre 1790, après estimation du peu de bénéfice que pourrait rapporter le commerce des livres confisqués, deux décrets excluent finalement les bibliothèques de la vente des biens nationaux. Le 2 décembre 1790, Lefèvre d'Ormesson, bibliothécaire du roi, propose d'établir un catalogue général des « livres nationaux », sur la base de travaux bibliographiques effectués localement. L'intention première de ce savant homme était probablement de faire entrer dans son institution les fleurons les plus remarquables des bibliothèques saisies à Paris et en province. Le projet est affiné dans le courant de l'année 1791, et en septembre de cette année, les Comités peuvent faire valoir que cette « Bibliographie universelle de la France » présentera de nombreux avantages : faire connaître les livres mis à la disposition du public ; ne mettre en vente que les exemplaires multiples, donc inutiles ; échanger éventuellement ces exemplaires avec les départements qui en manqueraient ; uniformiser les pratiques bibliographiques et classificatoires à l'échelle nationale.

Dès le 15 décembre 1790, une *Instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés etc., provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et faisant partie des biens nationaux* est expédiée à tous les districts, avec les tableaux types que les administrations des districts doivent remplir pour annoncer le dénombrement des livres de chaque établissement religieux, sur la foi des chiffres transmis aux districts par les municipalités. De la sorte, les Comités espèrent pouvoir rapidement se faire une idée précise du nombre de livres dont la Nation vient de se retrouver propriétaire.

Enfin, le 15 mai 1791, une nouvelle circulaire, intitulée *Instruction pour procéder à la confection du catalogue de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés*, est transmise aux districts ; elle contient des préconisations précises sur la manière de dresser les catalogues des livres confisqués. Les bibliothèques sont alors démenagées des couvents pour rejoindre les « dépôts littéraires ». Première entorse à la nécessité de conserver l'intégrité des collections, les districts se montrent assez complaisants avec les religieux qui s'accrochent à « leurs » livres. Une centaine de volumes sont abandonnés aux carmes déchaux de Pont-à-Mousson²⁸ et aux récollets d'Apremont²⁹, trente-quatre à l'ex-gardien des capucins de Saint-Dié³⁰, quatre-vingt-dix volumes aux

28. AD54, 1Q695.

29. AD55, Q803.

30. AD88, 9Q5bis.

augustins de Bar-le-Duc, d'autant plus volontiers que « vu la multitude des livres de l'espèce de ceux qui composent de semblables bibliothèques, la Nation ne peut espérer en tirer aucun profit », tandis que les livres de piété « sont absolument nécessaires à des prêtres »³¹. Chaque père des capucins de Commercy reçoit vingt volumes et chaque frère, six volumes³². Le district de Saint-Mihiel est plus généreux encore : il abandonne vingt volumes de sermonnaires aux minimes, soixante et onze au P. Jacques, carme³³. Ces redistributions de livres, sans compter les cas où les religieux ont emporté des volumes en faisant valoir, à juste titre ou non, qu'ils les avaient achetés sur leurs deniers, impliquent que les chiffres produits *après* les visites domiciliaires sont, très souvent, en-deçà de la réalité. Les districts commencent alors à inventorier ces bibliothèques, au fur et à mesure des déménagements, mais les confusions de provenance des livres, l'élimination des volumes redondants ou jugés contraires à la pensée révolutionnaire – livres de piété, théologies, sermonnaires... c'est-à-dire l'essentiel des lectures des ecclésiastiques –, ont rendu ces catalogues très peu fiables. Sur le plan qualitatif, l'enquête aura donc sans aucun doute été un échec et les documents ainsi produits, très souvent inexploitable. Il faut alors interroger d'autres sources, catalogues d'Ancien Régime, comptabilités domestiques, documents normatifs, pour rendre compte de la composition de ces collections et établir une typologie précise des bibliothèques ecclésiastiques à la fin du xviii^e siècle³⁴, ce qui sort des limites du présent article.

Reste l'ambition quantitative du projet. Tandis que les travaux de bibliographie commencent tant bien que mal, les administrations locales tardent à envoyer les tableaux récapitulatifs aux Comités. En mars 1791, quinze départements seulement sur quatre-vingt-trois sont documentés. Les districts font valoir qu'ils sont absorbés par d'autres travaux plus urgents et d'une manière générale, au cours de ces années où se met en place cette structure territoriale verticale emboîtant municipalités, districts, départements et État, les entités provinciales se sont souvent méfiées des intentions sous-jacentes aux instructions venant de Paris³⁵. Les Comités multiplient les relances et les tableaux arrivent, lentement, dans le courant de l'année 1791.

31. AD55, Q805.

32. AD55, L1461.

33. AD55, Q823.

34. C'est un des objets de notre ouvrage (F. HENRYOT, 2013). Pour la typologie des collections, voir F. HENRYOT *et al.* (dir.), 2011, p. 168-169. Il n'existe pas, à notre connaissance, de synthèse qui transcende les limites des ordres religieux pour d'autres régions. La thèse de F. SEICHEPINE (2007) analyse les ordres les uns après les autres sans chercher de similitudes ou de différences entre eux.

35. P. RIBERETTE, p. 24.

Apports et limites de la source

Il reste de cette laborieuse entreprise un ensemble de tableaux qui composent les *Relevés des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités*³⁶ et qui chiffrent, monastère par monastère, le volume des bibliothèques. Ils se présentent sous la forme de tableaux pré-imprimés en huit colonnes : « Nom des maisons religieuses », « Ordre », « Nom des municipalités », « Nombre des imprimés », « Manuscrits », « Total », « volume des cartons et liasses de titres », « Médailles et antiques ». Pour l'univers mendiant, ce sont 1 164 bibliothèques de couvents masculins qui sont énumérées.

Un tel chiffre masque pourtant bien des anomalies qui incitent à la prudence. D'abord, il indique que les données ont été transmises pour seulement 70,3 % des établissements conventuels masculins (Tableau 1). Bien des collections sont restées « non énumérées », selon la mention portée aux *Relevés*, soit à cause de leur petitesse, soit, au contraire, à cause de la grande quantité de livres qu'elles renfermaient, ce qui a découragé les pouvoirs locaux d'en faire le comptage précis. Pour les capucins de Saint-Malo, le district a ainsi transmis : « vaste et volumineuse, non énumérée » et à l'inverse, pour les cordeliers de Polignan en Haute-Garonne, la bibliothèque, composée de « quelques vieux livres », n'a pas paru mériter de comptage. Les manques sont particulièrement importants pour les augustins réformés, pour les cordeliers et pour les tertiaires réguliers de saint François. Dans tous les cas, entre un quart et un tiers environ des collections conventuelles n'ont pas fait l'objet d'un comptage. À moins que celui-ci n'ait pas été transmis aux Comités : en effet, la collecte des données à leur source, c'est-à-dire dans les procès-verbaux des visites domiciliaires effectuées au printemps 1790, permettent de compléter partiellement les informations manquantes³⁷.

Les données manquantes sont plus massives encore pour les ordres féminins placés sous la direction spirituelle de ces couvents masculins. Les bibliothèques des clarisses, carmélites, dominicaines ou annonciades ont rarement été mesurées (72 seulement). Il est vrai que le concept même de bibliothèque s'applique mal aux couvents de femmes, dont les constitutions prévoient certes des temps quotidiens de lecture spirituelle, mais à partir

36. AN, F¹⁷1168 à F¹⁷1179B.

37. Nous avons comparé les données recueillies dans les dossiers des Archives nationales, avec celles exploitées par différents historiens dans les archives départementales : S. GUETH, 1994 pour le Bas-Rhin ; F. SEICHPINE, 2007 pour la Bourgogne ; F. AVENTURIER, 1989 pour la Loire ; D. VARRY, 2005 pour l'Eure ; J. FOUILLERON, 2003 pour l'Hérault ; C. MULLER, 1984 pour le Haut-Rhin ; V. MALABIRADE, 2010 pour l'Aquitaine.

Tableau 1. *Situation des ordres religieux à la fin de l'Ancien Régime d'après l'enquête de 1790-1791*

Ordre	Nb de couvents dans les 83 départements*	Nb de bibliothèques documentées par les Relevés		Nb de bibliothèques documentées par les Relevés et des sources complémentaires	
			%		%
Grands augustins	120	86	71,7	91	74,1
Petits augustins	32	20	62,5	21	65,6
Dominicains	169	133	78,7	134	79,3
Cordeliers	328	187	57,0	196	59,8
Récollets	208	150	72,1	160	76,9
Capucins	415	309	74,2	325	78,1
Tertiaires réguliers	57	37	64,9	39	68,4
Minimes	141	105	74,5	112	79,4
Grands carmes	126	95	75,4	97	77,0
Carmes déchaussés	59	42	71,2	45	76,3
Total	1 655	1 164	70,3	1 220	73,7

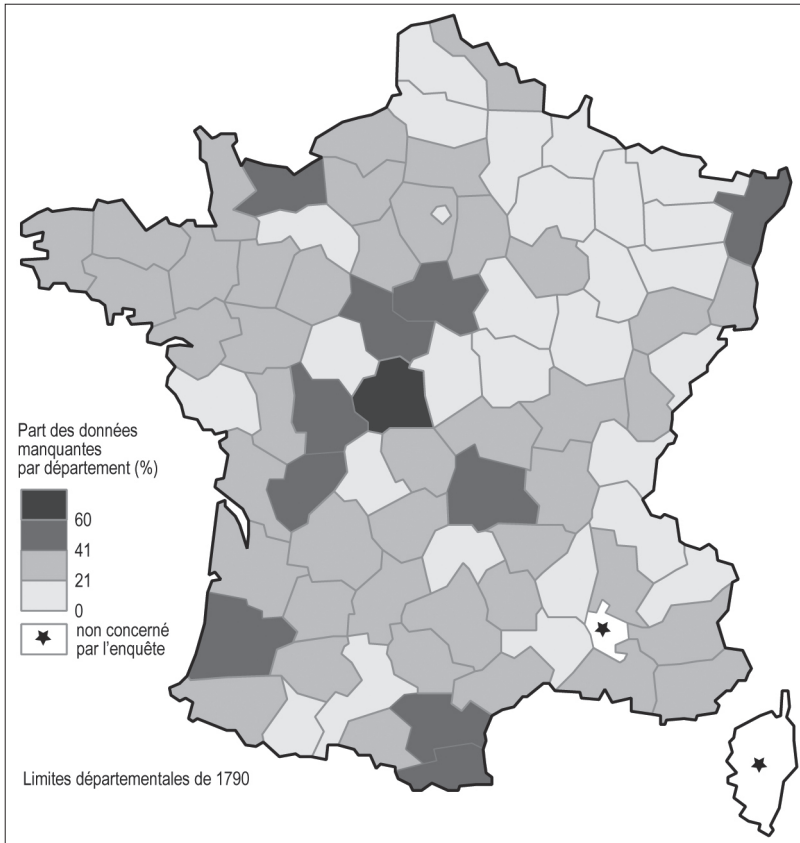
* Nos chiffres ne sont pas ceux des *États généraux* des ordres religieux dressés en 1790 et conservés aux Archives nationales (D XIX). En effet, dans des couvents censés avoir disparu à la Révolution sous l'effet des mesures prises par la Commission des Réguliers dans les années 1770, les pouvoirs municipaux trouvent encore et des réguliers qui vivent conventuellement, et matière à inventorier, y compris dans les bibliothèques.

de livres « aux particulières », c'est-à-dire détenus par chaque religieuse dans sa propre cellule. Ainsi, chez les sœurs du Tiers-ordre de Saint-François à Ormes, la bibliothèque est une simple armoire, et « les livres qu'elle renferme appartiennent pour la plus grande partie aux particuliers. Les autres sont des livres de piété, des imitations, des vieux Brévier, en sorte qu'il n'y a que l'histoire du peuple de Dieu qui y soit en entier »³⁸. Les officiers municipaux ont donc rarement jugé nécessaire de dénombrer et d'inventorier ces collections.

Si les données sont relativement abondantes pour la moitié est du pays, hormis le Bas-Rhin où il manque les chiffres pour dix des vingt-trois couvents du département, le Centre et l'Ouest sont moins bien documentés (Figure 1). On ne dispose des chiffres que pour deux des treize couvents de l'Indre ; dans le Calvados, la moitié des estimations manquent, notamment celles de tous les

38. AD54, 1Q721-2.

Figure 1. répartition départementale des lacunes au sein de l'enquête de 1790-1791



Note. Les limites départementales sont celles de 1790.
Zone non concernée par l'enquête : Avignon & Comtat venaissin.

couvents de Bayeux, Caen et Vire. Dans le Puy-de-Dôme, les bibliothèques des établissements de Clermont-Ferrand et de Riom n'ont pas été estimées, à moins que les chiffres n'aient pas été transmis aux Comités. Pour le Loiret, le Loir-et-Cher, la Charente, les Landes, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, les chiffres sont également très lacunaires.

Quant aux données fournies, elles souffrent également de nombreuses anomalies. On constate, tout d'abord, des redites d'un département à l'autre : les minimales de Marignane, par exemple, sont cités dans les *Relevés* des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, avec des estimations différentes

(332 volumes dans le premier cas, 66 dans le second). L'identification des établissements est parfois malaisée. Les tertiaires réguliers de Franconville, en Seine-et-Oise, sont mentionnés deux fois, sous le nom de Franconville et de Saint-Martin-du-Tertre, alors qu'il s'agit de toute évidence du même couvent. Les ordres religieux parents, notamment au sein de la grande famille franciscaine, sont régulièrement confondus. Le couvent de L'Isle-Verte n'est pas habité par des cordeliers, comme l'affirment les *Relevés* des Côtes-du-Nord, mais par des récollets ; celui de Chemilly, en Haute-Saône, est un couvent de tertiaires réguliers et non pas de cordeliers. Les carmes et les carmes déchaussés, les grands augustins et les augustins réformés font aussi les frais de ce genre de confusion. Au final, et après rectification, 5 % des données sont inutilisables car le couvent cité ne semble correspondre à aucun établissement connu.

Les localisations fantaisistes (74 cas) imposent une vérification systématique du département dans lequel le couvent est situé. L'erreur peut se comprendre lorsque les départements – dont les frontières sont toutes neuves – sont voisins : les couvents de Montauban, par exemple, sont signalés soit dans le Tarn (dominicains, capucins) soit dans le Lot (cordeliers, augustins), alors qu'ils se trouvent dans le département du Lot avant que l'Empire ne crée le Tarn-et-Garonne en 1808. D'autres confusions sont plus étranges : les chiffres des monastères lorrains de Bar-le-Duc ont été reportés dans le département de la Corrèze ; celui des petits augustins de la Croix-Rousse à Lyon est signalé dans le Gers ; le couvent des capucins de Mouzon dans les Ardennes, est inscrit dans la Marne. Enfin, lorsque des comparaisons sont possibles entre les sources départementales et l'enquête nationale, il apparaît que les secrétaires chargés de copier ces données ont commis des erreurs parfois spectaculaires : les chiffres sont majorés de 17,2 % pour la Meurthe, et de 42,2 % pour la Meuse par exemple. Du reste, des tableaux complémentaires fournis tardivement, à la suite des premiers *Relevés*, montrent parfois des contradictions de plusieurs centaines de volumes.

Ces défauts jettent un certain discrédit sur l'enquête. Toutefois, ces chiffres, mêmes partiels, livrent des ordres de grandeur assez fiables sur la quantification des collections ecclésiastiques. En effet, il n'est pas certain que les données manquantes feraient varier de beaucoup l'image que renvoient ces *Relevés* de chaque ordre religieux. Les compléments obtenus dans la documentation des districts ne font varier, à la hausse ou la baisse, les

valeurs moyennes pour chaque ordre religieux que de 100 à 150 volumes³⁹, ce qui n'est pas significatif et ne met pas en cause les hiérarchies mises en évidence, on va le voir, par les tableaux nationaux.

Il ne faut donc ni exagérer, ni sous-estimer ces anomalies. Certes, du fait des incohérences de la mise en œuvre des prescriptions nationales au niveau local, l'outil de quantification dont se sont dotés les Comités n'a pas eu l'efficacité souhaitée. En outre, par sa nature même, il occulte la question des usages du livre, les dynamiques chronologiques de constitution des bibliothèques, la part des fonds morts et des fonds vivants. Il n'en reste pas moins que ces *Relevés* constituent aujourd'hui la seule source qui permette d'envisager d'un seul coup d'œil, à une date uniforme, la consistance de la majeure partie des collections ecclésiastiques à la fin de l'Ancien Régime. Elle autorise, malgré tout, des comparaisons entre ordres religieux, entre provinces du Royaume et invite à resituer la spécificité des bibliothèques des ordres mendiants.

2. Les villes et les champs

La répartition spatiale de ces bibliothèques, comparée à celle des couvents, montre, sur l'ensemble du territoire national, des vides et des pleins.

À l'échelle nationale

La taille moyenne des bibliothèques mendiante, en France, s'élève à 1485,2 volumes par maison. Ce chiffre les confine dans le rang des collections médiocres selon la typologie proposée par Claude Jolly⁴⁰, celles de moins de 2 000 volumes. Mais les différents seuils proposés par cet historien ne sont pas opérants pour les mendiants car la répartition des bibliothèques, si on le suit, fait état de 974 collections de moins de 2 000 volumes, 219 de 2 000 à 7 000 volumes et 27 seulement de plus de 7 000 volumes : un tableau qui, assurément, manque de nuance pour décrire ces petites collections dont il écrivait, en 1988, qu'elles constituent « une réalité de masse incontournable quoique peu étudiée et mal connue ». Pour mieux connaître cette réalité, une typologie plus fine est nécessaire (Tableau 2). Et d'abord, en définissant

39. Par exemple, nous trouvons dans les *Relevés* une moyenne de 2 740,4 volumes par bibliothèque pour les carmes déchaux ; G. Sinicropi, qui a pu compléter très précisément les données pour dix couvents qui nous manquent, obtient une moyenne de 2 600 volumes par bibliothèque. Il semblerait que les données manquantes affectent aussi bien les grandes que les petites collections (G. SINICROPI, 2010).

40. Cf. JOLLY, 1988.

Tableau 2. Répartition des bibliothèques en classes

Seuils	Nombre de bibliothèques
Moins de 200 volumes	184
201-500 volumes	236
501-1000 volumes	257
1 001-2 000 volumes	297
2 001-4 000 volumes	171
4 001-8 000 volumes	55
Plus de 8 000 volumes	20

à partir de quelle quantité de livres il est légitime de parler de bibliothèque, car selon les *Relevés*, 87 couvents auraient possédé moins de 100 volumes, et 97, entre 100 et 200. C'est le cas, par exemple, des grands carmes de Carcassonne (25 volumes), des cordeliers de Châteauroux (30 volumes) ou de Montgiscard (40 volumes), des dominicains d'Orthez (49 volumes)... Finalement, 34,4 % des collections estimées sont numériquement restreintes (moins de 500 volumes) et pour autant qu'on puisse en juger⁴¹, dépourvues dans leur contenu de logique encyclopédique ou spécialisée.

À l'opposé de ces ensembles de livres de faible envergure, les vingt très grandes bibliothèques mendiantes sont dans les villes capitales ; quinze d'entre elles se trouvent à Paris où les bibliothèques dépassent souvent les 10 000 volumes, tels les récollets du Faubourg Saint-Martin (19 250 volumes) ou les augustins de Notre-Dame des Victoires (35 000 volumes). Quelques capitales de province disposent aussi de belles collections conventuelles, comme celles des augustins de Lyon (11 000 volumes) et d'Amiens (9 489 volumes). Mais cette catégorie de bibliothèques n'est pas représentative de l'ensemble du monde mendiant : elle désigne une constellation de couvents où le rapport au livre est exceptionnel, fondé sur l'érudition et l'accumulation de fonds prestigieux dus à des bienfaiteurs princiers ou proches du pouvoir⁴². Ce sont aussi les bibliothèques historiques de chaque ordre religieux, comme celle des carmes de Rennes, foyer de la réforme dite « de Touraine » dans les dernières années du XVI^e siècle (10 600 volumes), ou celle des dominicains de Toulouse, berceau de l'ordre au XIII^e siècle (8 649 volumes). Ceci est aussi valable pour les grandes bibliothèques, situées dans

41. D. DINET, 1999, t. 2, p. 564-593 pour la Bourgogne ; F. HENRYOT, 2013 pour la Lorraine ; J. FOUILLERON, 2003 pour le Languedoc s'accordent sur ce point.

42. Par exemple, le dépôt chez les cordeliers de Paris, des livres de Jean de La Haye prédicateur ordinaire d'Anne d'Autriche et bibliiste renommé (J. POULENC, 1969).

les capitales de province, Lille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Rouen, Marseille. Cette géographie recoupe assez précisément la carte de la France urbaine de la fin du xviii^e siècle⁴³, faisant apparaître les principaux bassins de population de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, le semis urbain du littoral atlantique ou de la mer du Nord.

Les petites et moyennes bibliothèques, à l'inverse, les plus nombreuses, sont bien réparties sur le territoire national. Ainsi, les cinq collections les plus proches, numériquement, de la moyenne nationale, se trouvent chez les grands carmes d'Arras, les capucins d'Auxerre et de Manosque, les augustins de Nîmes et les récollets de Saint-Servan, soit aussi bien aux frontières septentrionales qu'en Provence ou dans le centre du pays. Les collections moyennes (1 001 à 2 000 volumes) sont situées pour la plupart à l'ombre des cathédrales, dans les cités épiscopales qui ont eu à cœur d'accueillir les religieux mendiants, les ordres primitifs au xiii^e siècle comme les ordres nouveaux (capucins, carmes déchaussés, minimes) à la fin du xvi^e siècle et dans la première moitié du xvii^e siècle. À Belley, Bayonne, Bourges, Laon, Limoges, Metz, Moulins, Orléans, Tours ou Vienne, par exemple, sièges épiscopaux, les bibliothèques des couvents se regroupent dans la même classe. On sait la place occupée par les chaires épiscopales dans les stratégies de négociation d'un nouveau couvent : ces tribunes prestigieuses permettent à un religieux de briller puis à son ordre de présenter aux autorités urbaines tout l'avantage que présenterait un couvent dans la ville⁴⁴. Or, aux prédicateurs, il faut une bibliothèque et il est fréquent que les échevins, commanditaires des sermons, offrent des livres pour faciliter le « Ministère de l'Évangile ». Les capucins de Dijon, en 1608, avaient ainsi reçu cent livres tournois pour former leur bibliothèque⁴⁵. À l'époque moderne, certaines de ces villes, sièges de parlements (Besançon, Grenoble, Dijon, Metz...) regroupent une élite aristocratique et bourgeoise qui, entre 1580 et 1660 environ, encourage l'implantation des ordres mendiants, leur fournit avec ses enfants des recrues en un temps où le recrutement est encore élitiste⁴⁶, et constitue un public important pour les officines d'imprimeurs et de libraires installés dans ces cités.

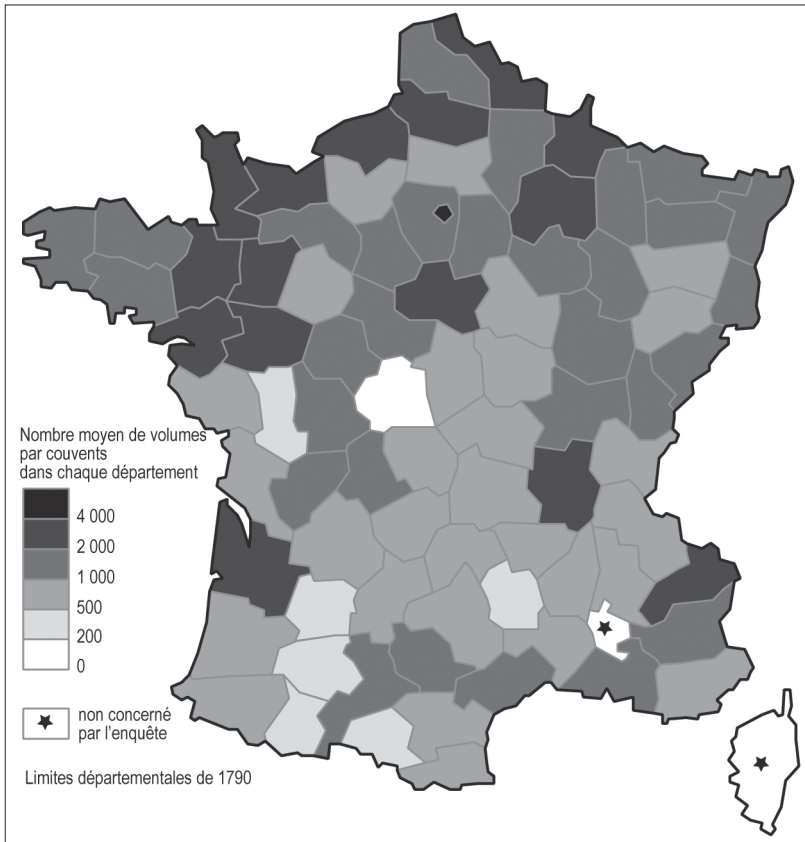
43. B. LEPETIT & M. SINARELLIS (dir.), 1995, p. 74-75.

44. G. SINICROPI, 2010, t. 1, p. 93 ; S. SIMIZ, 2010.

45. Cité par F. SEICHEPINE, 2007, t. 1, p. 23.

46. Sur les fondateurs et la sociologie du recrutement, voir G. SINICROPI, t. 1, p. 80-103. Le recrutement devient davantage rural dans les deux derniers tiers du xviii^e siècle (D. DINET, 1998 ; B. DOMPNIER, p. 282-293).

Figure 2. Répartition départementale des livres confisqués dans les couvents mendiants en France (enquête de 1790-1791)



Note. Les limites départementales sont celles de 1790.
Zone non concernée par l'enquête : Avignon & Comtat venaissin.

L'approche cartographique permet de préciser ce lien entre implantation urbaine du couvent et constitution des bibliothèques conventuelles (Figure 2). Deux « France » s'opposent, celle du nord de la Loire où les bibliothèques présentent des moyennes départementales supérieures ou égales à la moyenne nationale, et celle du sud de la Loire, où les collections sont plus chétives⁴⁷.

47. Nous avons utilisé ici les données corrigées et complétées pour être au plus proche de la réalité. Cette carte utilise les moyennes départementales et non la somme des livres

Si l'on corrige cette carte en y superposant celle des données manquantes (Figure 1)⁴⁸, se dessine un arc qui, de la Picardie à la Franche-Comté en passant par les Flandres, l'Artois, la Lorraine, et dans une moindre mesure, la Bourgogne, regroupe les couvents qui ont su rassembler des bibliothèques importantes. Dans ces espaces où se conjuguent, à la fin du xviii^e siècle, une forte densité de population et une forte densité conventuelle, il n'est pas rare de rencontrer des bibliothèques volumineuses. Paris fait figure d'exception, avec une moyenne de 13 059,2 volumes par maison. Sans s'élever jusqu'à ce sommet, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, comprenant un semis serré de villes – Valenciennes, Lille, Douai, Dunkerque, Arras, Calais, Saint-Omer, Boulogne, Lens, Tourcoing⁴⁹ – dynamisées par la proto-industrialisation du xviii^e siècle et où l'intégration à la France, à la fin du xvii^e siècle, n'a pas totalement anéanti les traditions d'autonomie urbaine, disposent en 1790 d'un patrimoine considérable. Cette aire de forte densité en livres se prolonge à l'ouest vers la Somme et Amiens ; à l'est, même dans les Ardennes, région rurale, les couvents de Charleville, de Sedan et de Rethel ont constitué des collections de taille respectable. Un axe qui s'étend du Cotentin jusqu'au nord du Poitou paraît également richement doté en livres. Dans les vallées de la Loire et de ses affluents, jalonnées de couvents capucins et récollets pour la plupart, mais aussi terre de naissance des minimes en France, les bibliothèques se situent au-dessus des moyennes nationales, mais là encore, l'apport des bibliothèques urbaines est décisif : les carmes d'Orléans (4 600 volumes) ou les capucins de Nantes (6 297 volumes), pèsent très lourd dans le paysage institutionnel culturel régional. La façade atlantique est ponctuée de couvents aux bibliothèques de taille médiocre, sauf dans les départements polarisés par de grandes places commerciales comme Bordeaux et Nantes.

À l'inverse, le littoral méditerranéen et l'arrière-pays provençal apparaissent plutôt dégarnis, et même dans les Bouches-du-Rhône, les fortes moyennes marseillaises (3 089 volumes par couvent) ne suffisent pas à compenser la faiblesse des collections du nord du département.

confisqués par département, chiffre dépendant du nombre de fondations conventuelles et de l'exhaustivité des données. Elle est donc différente de celle établie par M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, 2000, qui oppose plutôt une France du Nord-Est riche en livres et une France du Sud-Ouest plus pauvre.

48. L'abondance de livres dans le Loiret, l'Indre, le Calvados, et plus généralement dans un large centre-ouest (Loir-et-Cher, Vienne, etc.) est probablement un effet de source : il est le résultat de l'absence de données. La forte moyenne des Hautes-Alpes est certainement le résultat d'un chiffre surévalué (11 300 volumes chez les dominicains de Gap).

49. Ces villes, en 1790, atteignent voire dépassent largement la dizaine de milliers d'habitants (69 000 habitants à Lille, capitale régionale).

L'Hérault, malgré sa remarquable densité conventuelle (33 couvents), ne regroupe que de petites collections (800,6 volumes en moyenne), de même que le Var (45 couvents, 957 volumes en moyenne). Ces espaces du sud méditerranéen constituent la seule entorse au lien entre urbanisation et taille des collections : dans la constellation de petites villes qui couvre la région du Bas-Languedoc à l'embouchure du Rhône, les bibliothèques sont globalement plus chétives que dans les villes du nord de taille comparable. La comparaison entre elles, des villes qui comptent au moins 10 000 habitants à la veille de la Révolution est tout à fait éclairante pour deux régions : le Languedoc, le Roussillon, d'une part, les Flandres et la Picardie, d'autre part⁵⁰. Ces villes se trouvent majoritairement dans le sud du Royaume – Languedoc, pays d'Auch, Roussillon, pays de Montauban – mais dans celles-ci, la moyenne des collections conventuelles ne dépasse pas 1 300 volumes, tandis que dans les villes du nord de même taille, elles se situent autour de 2 680 volumes. L'écart est plus grand encore pour des petites villes de 5 000 à 10 000 habitants : à Figeac et à Calais, qui ont une population équivalente (6 000 habitants), les moyennes des bibliothèques se hissent respectivement à 452,7 et 2 130 volumes.

Ce lien entre urbanisation et grandes collections se confirme dans nombre de départements. Le Rhône-et-Loire forme un bassin ecclésiastique et culturel important (32 couvents, 2 855,8 volumes en moyenne), notamment grâce aux grandes bibliothèques lyonnaises⁵¹, mais dans les départements alentour, les moyennes sont divisées par deux, voire plus faibles encore : 825,2 dans la Drôme, 814,8 dans le Gard par exemple. Plus généralement, les départements ruraux montrent des moyennes basses. Dans les régions montagnardes, les couvents sont à la fois peu nombreux et peu équipés en livres : dans les Pyrénées (613,9 volumes en moyenne), dans l'Ain (805,9), dans l'Isère (935,6), dans les départements du Massif Central (786,8), de même que dans les Vosges (887,6), les bibliothèques dépassent rarement les mille volumes par couvent.

À cette répartition spatiale, plusieurs explications. On a souvent imputé à l'esprit offensif de la Contre-Réforme et à la nécessité de faire face au protestantisme, l'existence de bibliothèques plus conséquentes aux marges septentrionales du Royaume, en Flandre, en Lorraine et en Alsace notamment, les religieux s'appuyant sur le livre pour batailler contre les Réformés⁵². Cette assertion mérite d'être nuancée car plusieurs

50. B. LEPETIT & M. SINARELLIS (dir.), 1995, p. 74-75.

51. Y. SORDET, 1999.

52. B. DOMPNIER, dans M.-H. FROECHLÉ-CHOPARD, 1997, p. 45-56 ; L. NAAS, 2007.

bassins de protestantisme⁵³ n'apparaissent pas sur cette carte, notamment dans le Cotentin, le Béarn, la Gascogne, l'Hérault, le Gard, les Cévennes, le Vivarais, les Ardennes ou l'Anjou. La présence de fonds standardisés de théologie polémique dans les couvents, quelle que soit leur situation géographique, au contact ou non de communautés réformées, montre que l'attachement à cette discipline n'a pas grand-chose à voir avec la pratique réelle de la dispute, orale ou écrite⁵⁴. Du reste, l'implantation protestante est progressivement devenue au cours du XVII^e siècle un fait rural⁵⁵, or les bibliothèques des ordres mendiants les plus riches et les plus variées se trouvent en ville.

L'implantation urbaine a donc été décisive. La ville est le lieu d'une distribution de l'imprimé par des canaux élargis, d'une meilleure présence des libraires et des ateliers typographiques, qui ont favorisé la pénétration du livre dans les couvents. Cette explication, toutefois, n'est pas non plus suffisante, puisque les ordres implantés plus volontiers à l'écart des villes, tels les chartreux, ont su mobiliser ces mêmes circuits de diffusion du livre pour constituer de vastes bibliothèques⁵⁶. Ce sont surtout les modèles économiques qui diffèrent. Fait urbain et implantations conventuelles sont deux phénomènes indissociables. À l'inverse des pratiques monastiques, l'économie et l'apostolat mendiants sont conçus en fonction de la proximité des villes car les frères comptent sur l'aumône et la quête pour subsister. Au XIII^e siècle, les fondations de couvents mendiants se sont d'abord faites dans les grandes villes avant de s'étendre, dans un second temps, dans les villes moyennes puis dans les localités plus modestes encore⁵⁷. À l'époque moderne, le renouveau des fondations conventuelles repose sur le même principe⁵⁸. Le livre fait partie des biens que l'on sollicite auprès de bienfaiteurs, échappant ainsi en partie aux circuits marchands. Même si la générosité des donateurs s'est tarie au cours du XVIII^e siècle, c'est en grande partie grâce aux dons que se sont constituées les collections conventuelles : les fondateurs et leurs familles, les protecteurs princiers et aristocratiques, les évêques, ainsi que de simples bourgeois fortunés, ont « financé » leur salut en procurant aux ordres mendiants les moyens de leur implantation puis de leur vie quotidienne. Ces bienfaiteurs se trouvaient essentiellement dans les villes. Les dominicains de Lille, par exemple, ont pu bénéficier

53. Voir la carte de S. MOURS, 1958.

54. F. HENRYOT, 2013, p. 404-412.

55. Parmi une abondante bibliographie sur la démographie réformée, voir Ph. BENEDICT, 1987.

56. É.-A. PÉPY, 2011, p. 150-151 ; P. AMARGIER, 1988, p. 120.

57. J. LE GOFF, 1968 ; A. GUERREAU, 1984.

58. F. HENRYOT, 2009.

de la bienveillance de trente-trois donateurs pour leur bibliothèque : deux évêques de Tournai, abbés de Marchiennes (bénédictins) et de Cygoin et Phalempin (chanoines réguliers), sept chanoines séculiers, quatre curés et de nombreux laïcs⁵⁹. À l'inverse, dans les plus petites bourgades et les villages, la diversité de provenance des dons en argent comme en nature a été moindre. Les commissaires visitant le couvent des capucins de Bourgen-Bresse le constatent le 11 mai 1790 : les livres paraissent anciens, « ce qui nous a convaincus que depuis de longues années, il n'en a été ni acheté, ni donné à la maison »⁶⁰.

En conséquence, les couvents de fondation ancienne, principalement implantés dans les villes grandes et moyennes, ont aussi les plus volumineuses collections de livres, par effet d'accumulation transgénérationnelle propre à l'univers régulier, où il n'est pas permis de se débarrasser des livres dont les frères n'ont plus l'usage. Chez les capucins par exemple, ordre né en 1525 avant d'arriver en France dans les années 1580, le phénomène est flagrant⁶¹ (Figure 3). Les couvents fondés avant 1600, principalement à Paris et dans les capitales provinciales comme Toulouse, Metz, Rouen, Reims..., ont en moyenne 2 729,6 volumes, ceux du premier xvii^e siècle n'en ont plus que 1 296,3 volumes, et ces valeurs s'amenuisent encore si le couvent a été fondé dans le demi-siècle suivant, avec 840 volumes. Les rares fondations du début du xviii^e siècle – Neuf-Brisach en Alsace en 1703, Villemur en Haute-Garonne en 1726 par exemple – n'en ont plus que 437, et cette moyenne tombe à 72,5 pour les fondations d'après 1750. On observe le même phénomène chez les minimes⁶², où s'opposent les bibliothèques des couvents fondés au temps de saint François de Paule (3 633,3 volumes en moyenne) et les établissements de fondation tardive (568 volumes). Le poids des héritages a compté pour ces ordres, ainsi que pour les tertiaires réguliers⁶³. Il est moins sensible chez les carmes déchaux, mais cela tient sans doute au fait que les fondations s'échelonnent sur seulement 119 années, entre 1589 et 1708. Ce lien entre l'ancienneté de la fondation et la taille de la bibliothèque ne fonctionne cependant pas pour les dominicains et les grands augustins : les bibliothèques des couvents nés au Moyen Âge ont des collections nettement plus réduites que celles de l'époque moderne. Outre un effet de source, résultat de listes de fondations incomplètes pour l'époque moderne⁶⁴, on pourrait voir, en restant

59. Ch.-L. RICHARD, 1782, p. 105-108.

60. Archives départementales de l'Ain (AD01), H530.

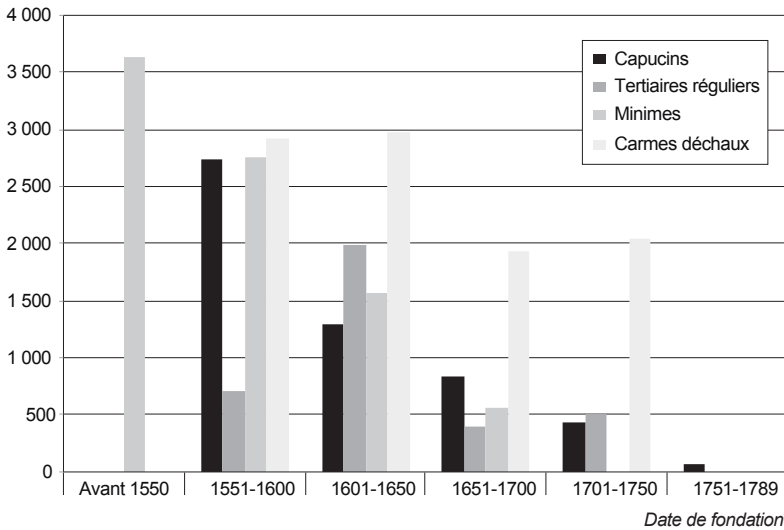
61. La collecte des dates de fondation a été faite dans le *Lexicon capuccinum*, 1951.

62. Les dates de fondation sont données par Balthazar d'Avila, 1667.

63. Les dates de fondation sont données par Jean-Marie DE VERNON, 1667, t. III.

64. J. GIFFRE DE RÉCHAC, 1647 ; A. LUBIN, 1672.

Figure 3. *Évolution du volume moyen des bibliothèques en fonction de la date de fondation du couvent*



prudent, dans cette dichotomie entre franciscains et fils de saint Augustin, un rapport différent à la dynamique des bibliothèques. En effet, les premiers ont souvent hérité d'autrui les moyens de leurs activités intellectuelles, avec une remarquable constance entre le Moyen Âge et la première modernité. Dons de livres et constitution de rentes par de généreux laïcs pour doter la bibliothèque sont fréquents chez les cordeliers ; ils le seront encore, aux temps modernes, chez les récollets, les capucins et les tertiaires réguliers. Au XVII^e siècle, par exemple, Jean Leber conseiller du roi fonde auprès des cordeliers de Meaux, par testament, une rente de 23 livres payable tous les deux ans par ses héritiers le jour de la saint Jean, « pour estre employée de deux ans en deux ans en achapt de livres, au gré et au choix desdits religieux, pour l'emmeublement et enrichissement de leur bibliothèque »⁶⁵. Alors que chez les dominicains, le développement des bibliothèques semble s'être fondé en grande partie, outre sur des acquisitions, sur la participation de chaque religieux réunissant sa propre bibliothèque puis la laissant au couvent à son décès. Chez les dominicains de Dijon, par exemple, le P. Martin Espiard acquiert à Rome en 1471 un manuscrit des homélies de saint Grégoire, déposé ensuite à son couvent. Ce type d'initiative est encore perceptible au

65. Archives départementales de la Seine-et-Marne (AD77), H212.

xviii^e siècle⁶⁶. Or, si le premier mode d'enrichissement, supposant la participation des laïcs, a connu un tassement au cours de l'époque moderne, le second est resté stable, voire croissant, au long des siècles⁶⁷.

À l'échelle régionale

Cette hypothèse d'un lien fort entre implantation urbaine et taille des bibliothèques se vérifie localement, à l'échelle d'une province pour laquelle il est aisé de connaître le degré d'urbanisation des différents territoires qui la composent. Encore faut-il se fonder sur une définition claire de la ville des temps modernes. Un détour par les acquis des médiévistes en la matière permet de distinguer différents « critères de centralité » qui créent la ville mieux que les données strictement démographiques⁶⁸. Si tous ces critères ne sont pas pertinents pour l'époque moderne, comme la présence de fortifications par exemple, ils permettent d'établir une typologie urbaine en trois groupes principaux. Premièrement, les villes de pouvoir central – politique, monétaire, culturel – ou épiscopal sont d'importants centres économiques et ont aussi vu s'épanouir des institutions scolaires qui les ont rendues attractives. En second lieu, les villes intermédiaires, anciens chefs-lieux de bailliage devenus chefs-lieux de districts, sont généralement des bourgs nés au Moyen Âge et disposant d'institutions juridiques, commerciales – des foires –, fiscales et d'actives structures hospitalières qui rayonnent sur un plat pays plus ou moins étendu. À l'époque moderne, ce rayonnement a souvent justifié l'installation d'un atelier typographique au service de ces institutions⁶⁹. Enfin, troisième type, les villes et bourgades sans fonction particulière témoignent de l'implantation des mendiants au plus près des populations.

En Lorraine par exemple (Figure 4), malgré une présence mendiante relativement homogène dans la province⁷⁰, des portes de la Champagne au pays mosellan et des rives de la Meuse au massif vosgien, le livre n'est pas parvenu à s'imposer partout dans les mêmes proportions. Les espaces où les couvents mendiants disposent de la plus grande quantité de livres sont situés dans une région organisée du nord au sud de Thionville à Saint-Dié

66. F. SEICHEPINE, t. 1, p. 119.

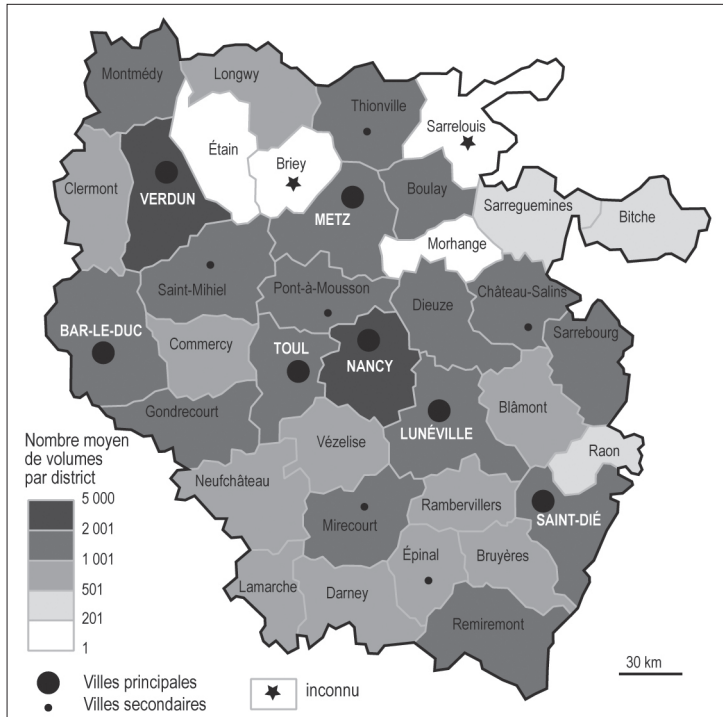
67. F. HENRYOT, 2013, p. 209-215.

68. J.-L. FRAY, 2006 présente les principes méthodologiques d'une telle démarche et les acquis des géographes allemands des années 1930 sur la notion de centralité et de réseau urbain, et notamment les travaux de W. Christaller.

69. R. CHARTIER, 1973.

70. F. HENRYOT, 2011, « Les ordres mendiants », p. 88-89.

Figure 4. Répartition du nombre moyen de livres confisqués dans les couvents mendiants dans les districts lorrains, enquête de 1790-1791



Note. Villes principales : villes de pouvoir central, historiques (Bar-le-Duc, Lunéville) ou actuelles à la fin du XVIII^e siècle (Nancy, Metz) ; cités épiscopales (Nancy, Metz, Toul, Verdun, Saint-Dié). Villes secondaires : villes militaires (Thionville), villes commerciales (Château-Salins, Mirecourt, Épinal), siège des principales institutions éducatives (Pont-à-Mousson).

et d'est en ouest, de Bar-le-Duc à Château-Salins. C'est aussi là qu'il y a le plus de fondations mendiante, multiples dans les villes principales – huit à Nancy, six à Metz, quatre à Bar-le-Duc par exemple – comme dans les villes secondaires – trois à Vic-sur-Seille, deux à Neufchâteau et à Saint-Mihiel. Plus on s'éloigne des villes et plus la taille des bibliothèques s'amenuise, signe d'une moins bonne pénétration de l'écrit dans des couvents aux effectifs pourtant équivalents et dans des territoires pourtant pareillement accueillants pour les ordres mendiants – il y a autant de couvents en zone rurale que dans les villes secondaires. Ces déséquilibres sont, là encore, imputables à la sociologie de la population qui entoure le couvent, plus ou moins capable selon les lieux de redistribuer les livres des collections

privées vers les établissements mendiants. En zone rurale, ceux-ci doivent alors se contenter du principe d'équité entre couvents, qui veut qu'à chaque fondation, le provincial dégarnisse quelques bibliothèques au profit du nouvel établissement pour former un embryon de collection⁷¹. Cette première strate de bibliothèque n'est guère augmentée par la suite dans les couvents des champs, quand dans ceux des villes, les religieux bénéficient de la générosité d'un cercle assez large de protecteurs. Ce sont même, parfois, des imprimeurs dévots qui offrent des livres aux religieux quand leurs productions typographiques sont susceptibles d'intéresser des hommes de Dieu, tel Melchior Bernard, à Pont-à-Mousson au début du xvii^e siècle.

À cette échelle, le lien entre l'implantation géographique du couvent et la proximité des communautés réformées n'est plus du tout pertinent, au contraire : dans les districts frontaliers avec la Champagne, l'Empire ou le sud des Vosges, au contact des anciens foyers protestants, les bibliothèques sont même plus réduites qu'ailleurs. Chez les minimes, appelés en Lorraine pour lutter contre l'hérésie, la taille des bibliothèques tendrait plutôt à décroître vers l'est. Les bibliothèques situées le plus près de l'aire protestante, à Dieuze et à Bassing, ont des bibliothèques atrophiées, 700 volumes dans la première et moins de 400 volumes dans la seconde. Même à Marville, d'où les capucins allaient régulièrement se confronter à la communauté protestante de Sedan, la bibliothèque n'est pas si considérable avec 893 volumes. Ainsi, à l'échelle régionale, la géographie du peuplement et l'essor urbain ont été des éléments bien plus déterminants, dans la constitution des bibliothèques, que la situation frontalière.

Dans cinq régions pour lesquelles les données sont assez complètes (Tableau 3), et qui se caractérisent par une géographie conventuelle différente, le lien entre urbanisation et taille des collections mendiante se vérifie systématiquement. Dans le nord et l'est de la France, le pouvoir – épiscopal, ducal en Lorraine, royal en Franche-Comté ou en Flandre – est concentré dans quelques villes dont le rayonnement s'étend sur un vaste espace : le diocèse de Toul, par exemple, est un des plus étendus de France ; à Metz, à Besançon, à Nancy ou à Lille, le pouvoir royal a installé, à la fin du xviii^e siècle, des institutions stables aux compétences étendues. Alors que dans le sud de la France, les diocèses sont de superficie réduite – dix-neuf dans les anciens États du Languedoc – et chaque siège épiscopal fait figure de petite capitale locale, disputant une partie du pouvoir à Toulouse, siège du Parlement. Ces villes de pouvoir central ont attiré de nombreux couvents mendiants : onze à Toulouse, sept à Montpellier, six à Narbonne

71. F. HENRYOT, 2010.

Tableau 3. *Variation de la taille moyenne des bibliothèques selon l'implantation du couvent*

	Lorraine	Flandre	Franche-Comté	Bretagne	Languedoc
Villes principales					
Nb de couvents	25	19	8	27	71
Taille moyenne des bibliothèques (en vol.)	2 222,8	3 762,7	2 356,4	2 682,4	1 528,6
Villes secondaires					
Nb de couvents	47	42	26	25	43
Taille moyenne des bibliothèques (en vol.)	1 243	2 160,5	1 607	1 676,1	529,5
Villages & bourgs					
Nb de couvents	46	31	24	31	67
Taille moyenne des bibliothèques (en vol.)	758,6	992,1	912,7	1 260,1	525,4

ou à Besançon... Mais il faut souligner, partout, la capacité des villes secondaires et des petits bourgs sans fonction particulière à attirer un ou plusieurs ordres mendiants pour les besoins pastoraux des communautés locales. Les capucins, particulièrement, ont constitué un maillage serré de couvents. C'est en Bretagne que les couvents sont les plus rares.

Dans toutes ces régions, les couvents des villes principales disposent des plus belles bibliothèques ; ceux des villes secondaires ont des collections de livres nettement plus réduites et celles des bourgs montrent une concentration en livres beaucoup plus faible. Cette règle est générale, quelles que soient les variations locales : en Bretagne, où les bibliothèques, quoique moins nombreuses qu'ailleurs, sont très bien fournies ; en Flandre, où les couvents sont nombreux et bien dotés en livres ; en Languedoc, où elles sont au contraire à la fois très dispersées sur le territoire, et peu importantes quantitativement.

Cette importance de la ville tient aussi à l'organisation des provinces ecclésiastiques. Dans les cités épiscopales, la proximité des évêques et des chapitres épiscopaux a favorisé l'installation des *studia* dans les couvents chefs de province. En Lorraine, par exemple, les couvents de Toul (dominicains, cordeliers, capucins) et de Metz (dominicains, récollets) se sont dotés d'écoles de théologie et de philosophie pour la formation des frères. Les minimes, placés sous la protection princière de la famille de Lorraine, ont préféré Nancy pour leur *studium*, et les carmes déchaussés ont choisi

Nancy pour leur noviciat et Pont-à-Mousson, ville universitaire, pour leur collège en espérant sans doute capter une partie de l'enseignement jésuite. Ces couvents d'études avaient un besoin accru en livres pour l'enseignement. Dans la province Saint-Louis des tertiaires réguliers, organisée autour de Lyon, la faiblesse des bibliothèques avait ainsi inquiété les provinciaux au début du XVIII^e siècle et ils avaient demandé à ce que des sommes fixes annuelles soient consacrées, dans chaque couvent, à l'acquisition de livres : dans les limites de cent francs pour le couvent de La Guillotière à Lyon, chef de province et de trente francs seulement pour les autres couvents⁷². Ce type de mesure a imposé, au fil des décennies, un modèle d'organisation intellectuelle qui oppose centre et périphérie, pôles intellectuels urbains et communautés où la bibliothèque se réduit aux livres du quotidien.

La géographie des bibliothèques des mendiants fait ainsi apparaître une frontière entre deux univers, celui des villes et celui des champs, alors même qu'en chaque lieu, les religieux sont affectés aux mêmes tâches : administrer les sacrements, expliquer la Parole, pratiquer la charité, confesser et instruire. Seul le public visé diffère. Cette fracture, propre à l'univers des frères qui quêtent et qui prêchent, laisse entrevoir un rapport différent non seulement aux biens culturels, mais à la société qui les produit et les diffuse.

3. Un patrimoine mal partagé

Les bibliothèques des ordres mendiants masculins, à la fin du XVIII^e siècle, présentent donc quelques caractéristiques fortes. Celles-ci les individualisent au sein du monde ecclésiastique sans empêcher des variations sensibles entre ordres.

Les mendiants : un groupe uni ?

Les ordres mendiants présentent un rapport à l'espace, aux livres, à l'argent et à l'apostolat variable selon leurs traditions historiques et les attentes de la population qu'ils côtoient. Les frontières entre ordres mendiants, dans le domaine du livre, ne passent ni par l'ancienneté de la fondation de l'ordre – ordres anciens comme les dominicains ou les cordeliers nés au XIII^e siècle, et réformés de l'âge moderne comme les carmes déchaussés ou les petits augustins ont des moyennes très disparates –, ni

72. Archives départementales du Rhône (AD69), 8H70, *Registre des actes et écritures du TRP Crépinien de Toulon pendant son provincialat*, ordonnance de 1705, réitérée en 8H72, ordonnance de 1711, puis en 8H77, ordonnance de 1726.

Tableau 4. *Capacité des bibliothèques par ordre religieux, 1790-1791*

Ordre	Nb moyen de volumes par bibliothèque
Mendiants	
Grands augustins	1 408,2
Petits augustins	2 674,6
Dominicains	1 877,1
Cordeliers	939,8
Récollets	1 367,8
Capucins	1 423,5
Tertiaires réguliers	1 325,8
Minimes	1 804,5
Grands carmes	1 369,7
Carmes déchaussés	2 740,4
Moines	
Chartreux	3 506,4
Bénédictins de Saint-Vanne	4 398,1
Bénédictins de Saint-Maur	5 186,2
Cisterciens	2 344,7
Chanoines	
Prémontrés	1 995,8
Chanoines réguliers de Notre-Sauveur	2 376,7
Génovéfains	2 138,5

Source. AN F¹⁷1168-1179^B.

par la règle que chaque ordre suit : ceux qui observent celle de saint Augustin – dominicains et augustins –, ont des bibliothèques qui présentent des ordres de grandeurs différents. Ces écarts sont plus flagrants encore si on les compare aux chanoines réguliers et aux prémontrés, également disciples de l'évêque d'Hippone (Tableau 4). Chaque famille religieuse a donc inventé un rapport au livre propre, dicté par les ressources financières, l'implantation géographique, le poids des héritages et une certaine compréhension de la tradition intellectuelle ou anti-intellectuelle de ses origines. Chez les carmes déchaux, où le livre est le support de la spiritualité depuis leurs réformateurs Thérèse d'Avila et Jean de la Croix, les bibliothèques sont particulièrement bien fournies. Les minimes, malgré les prescriptions de leur fondateur François de Paule, farouchement opposé aux études dans son ordre au début du XVI^e siècle, ont cédé à la tentation du savoir, ce que confirment les vies édifiantes des religieux de cet ordre, versés dans les sciences sacrées et profanes⁷³. Les dominicains, tournés principalement vers la prédication et l'enseignement de la théologie, figurent parmi les plus

73. Cl. RAFFRON, 1691.

intellectuels des ordres mendiants. Quant aux augustins, ils ont manifesté dès le Moyen Âge un goût prononcé pour les grades universitaires – que refusait, au contraire, une part des franciscains – et la taille des bibliothèques s’en ressent. C’est sûrement chez les fils de saint François, cordeliers, récollets, capucins, tertiaires réguliers, que l’homogénéité des pratiques est la plus sensible. Les religieux ont manifesté à l’époque moderne une attitude médiane à l’égard de l’écrit : ni refus, ni incitation à l’étude⁷⁴ et c’est dans ces ordres que l’on observe les chiffres les plus proches de la moyenne générale des bibliothèques.

Le rapport des familles religieuses à l’argent (Tableau 5)⁷⁵ n’explique pas non plus les variations de taille des bibliothèques d’un ordre à l’autre, mais corrobore au contraire le fait que l’équipement en livres est indépendant des contraintes matérielles des communautés. Les ordres vivant exclusivement de la quête, les capucins et les récollets, et dans une moindre mesure les tertiaires réguliers et les cordeliers, ont certes les bibliothèques les plus réduites, mais à l’inverse, les petits augustins, qui disposent des plus importantes collections de livres, n’ont souvent que de faibles ressources. Grands carmes et tertiaires réguliers ont des bibliothèques de taille presque équivalente alors que les revenus des premiers sont trois fois supérieurs à ceux des seconds. Certes, les chiffres des revenus dont nous disposons esquissent un tableau figé, à la fin des années 1760, des finances conventuelles qui ont connu des dynamiques variables au cours des siècles. Mais ces écarts montrent la vitalité de l’aumône chez les mendiants et la capacité des couvents à attirer les dons indépendamment du marché du livre. À Châlons-sur-Marne, par exemple, les récollets ont la plus belle bibliothèque de la ville (4 688 volumes) alors qu’ils ne disposent pas de revenus fixes, mais ont pu en revanche compter, au xvii^e siècle au moins, sur la protection des évêques du lieu⁷⁶. Le couvent le plus riche, celui des augustins, a finalement la bibliothèque la moins fournie de la ville (2 449 volumes), après les cordeliers (2 500 volumes) et les dominicains (2 700 volumes). À Troyes, les cordeliers ont su réunir plus de 5 000 volumes, suite notamment au don de la bibliothèque du chanoine Jacques Hennequin en 1651, malgré des revenus modestes (990 livres) tandis que les dominicains voisins, qui ont annuellement 2 856 livres de revenus, n’ont que 600 volumes.

74. F. HENRYOT, 2013, chap. 1.

75. L. LECESTRE, 1902.

76. S. SIMIZ, 2014.

Tableau 5. *Capacités des bibliothèques et montant des revenus pour les ordres mendiants, vers 1760*

Ordre	Nb moyen de volumes par bibliothèque	Revenus fixes moyens (en livres tournoi)
Cordeliers	939,8	1 385,2
Tertiaires réguliers	1 325,8	1 244,9
Récollets	1 367,8	0 (quêtes)
Grands carmes	1 369,7	3 820,8
Grands augustins	1 408,2	3 349,4
Capucins	1 423,5	0 (quêtes)
Minimes	1 804,5	2 572,2
Dominicains	1 877,1	3 942,1
Petits augustins	2 674,6	1 651,5
Carmes déchaussés	2 740,4	3 856,5

Source. L. LECESTRE, 1902.

Mendiants, moines et chanoines

C'est sans doute la comparaison avec les bibliothèques monastiques et canoniales qui a valu à celles des mendiants leur mauvaise réputation. Il est vrai que si tous les ordres, monastiques, canoniaux et mendiants possèdent de très petites bibliothèques, seules les deux premières familles en ont de très grandes. Pour seize collections dépassant les 10 000 volumes chez les mendiants en 1790, on en trouve plus du double chez les moines et les chanoines, telle la bibliothèque de la chartreuse de Toulouse (38 556 volumes) ou celle des bénédictins de Saint-Vincent du Mans (27 000 volumes). Toutefois, s'il est certain que l'univers culturel mendiant et monastique n'a pas la même teneur ni les mêmes fondements théoriques et que les bibliothèques n'ont pas la même ampleur (Tableau 4), il convient de nuancer ce propos. Les collections bénédictines et cartusiennes sont remarquablement fournies, malgré d'inévitables variations locales, mais celles des chanoines réguliers et des prémontrés présentent des valeurs plus proches de celles des mendiants. Cela tient au fait que les chanoines-curés, tels les prémontrés ou les génovéfains, assuraient un service pastoral assez ressemblant à celui des mendiants : prédication, catéchèse, administration des sacrements, desserte de cures. Cette proximité pointe l'importance de la mission assignée à l'ordre en général, et localement, à chaque couvent ou abbaye. Toutefois, nous avons pu montrer ailleurs⁷⁷ que la mission

77. F. HENRYOT *et al.* (dir.), 2011, p. 168-169.

affecte la taille et moins sensiblement le contenu des bibliothèques. En fin de compte, chaque établissement a adossé à sa mission, ou tout au moins à la compréhension qu'il en a eue, un discours variable sur la légitimité d'accumuler les livres, attitude toujours suspecte chez des réguliers. Le secours spirituel des populations laïques n'a pas donné lieu à un discours favorable à la lecture extensive, tandis que la conscience d'appartenir à un ordre bien installé dans la République des Lettres a justifié souvent la constitution de bibliothèques de belle taille, alors même que l'érudition n'y était guère pratiquée, ou alors confisquée par une mince élite monastique.

À ce critère d'un discours sur le livre lié à la finalité des fondations et des activités quotidiennes des religieux, se juxtaposent d'autres explications d'une géographie des bibliothèques monastiques.

Premièrement, on observe à nouveau un lien entre l'implantation géographique de l'abbaye ou du prieuré et la quantité de livres réunis en son sein, mais selon un processus inverse de celui que nous avons décrit pour les mendiants. Dans les écarts, dans les vallées et les solitudes choisies par les fils de saint Benoît ou de saint Bruno, il n'est pas rare de trouver de très grandes bibliothèques, alors même que celles des couvents mendiants voisins sont faiblement dotées. À la différence des collections mendiante, ces bibliothèques canoniales et monastiques ont su, malgré l'isolement, s'intégrer dans des circuits marchands du livre en s'appuyant sur différents relais, sur un réseau de correspondants et sur quelques libraires situés dans les capitales européennes pour se pourvoir en livres. À l'inverse, dans les grandes villes, l'écart entre moines et mendiants tend à s'annuler. À Bordeaux, où la bibliothèque ecclésiastique moyenne rassemble 4 676,5 volumes, les bénédictins de Sainte-Croix disposent de 5 000 volumes, c'est-à-dire moins que les carmes déchaussés (6 900 volumes), les cordeliers (5 564 volumes), les dominicains (8 030 volumes) et les récollets (8 000 volumes). Les chartreux de la ville n'ont guère plus de livres que les capucins (4 220 volumes pour les premiers, 4 100 volumes pour les seconds). Les feuillants, branche réformée de l'ordre de Cîteaux, sont les moins riches en livres avec 2 323 volumes.

En second lieu, la bibliothèque est, par son abondance et sa diversité, un manifeste d'autorité pour les maisons mères : Prémontré pour l'ordre éponyme, Cîteaux chez les fils de saint Bernard par exemple⁷⁸. Chez les cisterciens, le lien entre maisons-mères et maisons-filles, hérité du XII^e siècle,

78. Cette explication fonctionnerait aussi chez les chartreux si le monastère de la Grande Chartreuse, « lumière et miroir de l'ordre », n'avait pas vu sa bibliothèque brûler en 1676. Le siècle suivant ne suffit pas à ramener la collection, qui compte seulement 3 543 volumes, en tête de celles des monastères français. Voir E.-A. PÉPY, 2011, p. 150-152.

est sensible à la fin de l'Ancien Régime dans la constitution des bibliothèques, de même qu'il l'est dans l'exercice de l'autorité au sein de l'ordre. Chacune des quatre filles de Cîteaux est, à la tête de sa propre filiation, l'abbaye la mieux dotée en livres : au sein de la filiation de Pontigny, par exemple, cette abbaye possède 4 780 volumes en 1790, et les autres maisons, une moyenne de 1 300 volumes ; à La Chassagne, dans l'Ain, les religieux ne disposent que de 116 volumes. La filiation de Morimond, sans doute la moins bien dotée en livres dans l'univers cistercien avec un millier de volumes en moyenne, présente également des écarts considérables entre la maison-mère, dont la bibliothèque réunit 5 315 volumes, et ses filles : deux d'entre elles, Franquevaux et Saint-Benoît-en-Woëvre, n'ont pas de bibliothèque en 1790 et les plus petites, comme celle de Flarans dans le Gers, n'ont même pas 200 volumes. Ce tableau contrasté tient aux hésitations, chez les cisterciens, entre rejet de l'érudition et de l'étude (par une lecture à la lettre de la règle de saint Benoît), et tentation de la patrimonialisation et fierté littéraire.

Une troisième logique, opposant centre et périphérie, est à l'œuvre dans la géographie culturelle d'autres ordres, en particulier canoniaux. Chez les génovéfains, la maison de Sainte-Geneviève à Paris a absorbé toutes les forces intellectuelles, quelle que soit leur origine géographique, au détriment des abbayes de province. Ainsi, les religieux bretons les plus capables, au xviii^e siècle notamment, ont été envoyés à Paris pour s'occuper de la bibliothèque de la prestigieuse maison de la capitale, et n'ont pu faire profiter de leur talent et de leur érudition leurs maisons angevines ou bretonnes⁷⁹.

Cette dichotomie entre les moines et les mendiants rend compte d'une approche différente de l'écrit et de l'assignation à celui-ci d'une autre fonction dans la vie conventuelle. L'érudition est une activité revendiquée et encadrée chez les bénédictins, par l'existence d'un réseau intellectuel dense impliquant aussi bien de grandes abbayes urbaines que certains prieurés plus modestes. Les projets intellectuels collectifs imposent aux religieux, sur plusieurs décennies parfois, de constituer leurs bibliothèques selon une idée directrice rigoureuse, quand, chez les mendiants, l'érudition reste un fait marginal, toujours individuel, et la pastorale, principale activité des religieux, repose sur le partage d'un « petit » nombre de livres sensés suffire à chaque frère. Cette caractéristique bénédictine est redoublée par l'histoire propre de chaque monastère. La présence d'abbés ou de prieurs érudits a eu des conséquences sur la formation des bibliothèques. Dans les maisons nées au Moyen Âge, la conservation de manuscrits anciens entretient une tradition d'érudition qui, en 1790, si elle s'est émoussée, demeure un

79. Y. BRETON, 2006, p. 533-536.

élément fort de l'identité bénédictine. La circulation des individus, enfin, entre les abbayes, a permis aux bibliothèques bénédictines de démultiplier les possibilités d'accroissement. Les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, voués à l'enseignement, ont constitué des bibliothèques qui témoignent de l'orientation pédagogique prise au XVIII^e siècle et qui a nécessité l'acquisition d'un grand nombre de livres, comme à Pont-à-Mousson, où les chanoines sont chargés d'administrer l'École royale militaire fondée par Louis XVI. Chez les prémontrés, la tension entre communautarisme au sein de l'abbaye, et individualisme au sein de la cure, a engendré un rapport décomplexé au livre : chaque religieux développe une bibliothèque personnelle et enrichit la bibliothèque commune, en particulier au XVIII^e siècle⁸⁰, tant pour les nécessités de la vie curiale que pour alimenter des curiosités parfois encyclopédiques. Ces attitudes sont fort éloignées de ce que l'on constate, au même moment, chez les mendiants, où l'accès au livre reste enserré dans une multitude de restrictions liées au statut du religieux et à l'autonomie intellectuelle qui lui est reconnue.

*

Si chaque bibliothèque conventuelle a eu une histoire propre, influencée par les circonstances de la fondation du couvent, les ressources financières, l'environnement social et intellectuel, la vocation de l'établissement, l'enquête menée en 1790-1791 par les Comités sur les collections de livres des établissements réguliers a le mérite, malgré ses défauts, de gommer ces particularités et de broser un tableau général de l'équipement livresque de chacun d'entre eux à l'échelle de la France. Elle permet, pour la première fois, une tentative de compréhension globale de la possession de livres par les réguliers, selon des critères qui se veulent objectifs, à la différence des répertoires de bibliothèques empiriques comme en fournissaient, sous l'Ancien Régime, les voyages littéraires et les guides descriptifs des « plus belles collections » de France ou d'Europe⁸¹.

Il en ressort, dans le cas spécifique des ordres mendiants, l'importance décisive de l'implantation urbaine, qui explique à la fois la précocité des fondations des couvents, la possibilité pour les frères de compter sur des modes d'acquisition variés et l'attraction des religieux pour les études conventuelles, qui se déroulent le plus souvent dans les couvents des villes. Le couvent mendiant urbain apparaît ainsi comme un pôle intellectuel

80. F. HENRYOT, 2011.

81. L. JACOB, 1644 ; U. DURAND & E. MARTÈNE, 1717-1724.

important, au même titre qu'il joue un rôle charitable, apostolique et parfois politique décisif. Ce critère de l'implantation urbaine mérite d'être souligné car il dissocie la mission apostolique des ordres mendiants et celle de chaque couvent de la configuration quantitative et qualitative de leurs bibliothèques, le contraire de ce qu'a affirmé une longue tradition historiographique. Cela signifie qu'il y a, localement, plus de points communs entre une bibliothèque dominicaine urbaine et une collection franciscaine d'une ville de taille comparable, qu'entre deux bibliothèques franciscaines implantées dans des contextes démographiques et sociologiques différents. Cela révèle aussi que la circulation du livre, chez les mendiants, obéit à des lois qui ne sont pas seulement dictées par les acteurs traditionnels du marché du livre : le livre d'occasion occupe une place très importante dans la constitution des collections et les liens dévotionnels entre religieux et laïcs comptent plus que l'argent. Il faut enfin souligner, à l'échelle du royaume comme à l'échelle régionale, l'homogénéité relative des collections mendiantes, comparativement à celles des établissements monastiques et canoniaux où les bibliothèques ont des tailles disparates selon les ordres qui s'inspirent pourtant de modèles communs – la règle de saint Augustin, de saint Benoît et de saint Bruno.

Au fur et à mesure de la dilatation des frontières de la République et de l'absorption de territoires européens soumis ensuite aux réglementations parisiennes sur le livre et la vie monastique, de nouvelles confiscations de livres ont lieu, en Savoie (département du Mont-Blanc, en 1793), en Avignon (Vaucluse, en 1793), dans le Jura (Mont-Terrible, en 1793), puis dans les territoires belges (en 1793-1795) et helvétiques (départements du Léman et du Simplon, en 1798). L'Empire poursuivra l'entreprise dans l'espace rhénan et en Italie⁸². À chaque fois, et même si le projet de Bibliographie nationale est stoppé en 1795, les livres des établissements supprimés sont dénombrés et rassemblés en vue d'équiper les nouvelles bibliothèques des Écoles centrales (loi du 25 février 1795), puis les bibliothèques publiques (loi du 28 janvier 1803). Les comptages sont toutefois peu fiables, car la mise en œuvre de cette politique culturelle se fait souvent dans des circonstances qui ne permettent pas des inventaires minutieux. En Sambre-et-Meuse, par exemple, on ne trouvera en 1796 chez les augustins de Bouvignes que 175 livres « sauvés du pillage »⁸³. Dans le département de l'Ourthe, les commissaires bibliographes arrivent après tout un cortège de vandales. Après les religieux, qui ont emporté une partie des livres avec eux ; après Lebond et Frécine, représentants du peuple sans scrupules qui ont détourné

82. E. CHAPRON, 2009.

83. AN, F¹⁷1088.

notamment une partie de la bibliothèque du Val-Saint-Lambert ; après les Autrichiens dont les canons ont détruit des bâtiments et qui se sont aussi abondamment servis ; après les soldats français, pas plus respectueux du patrimoine liégeois⁸⁴. Et pourtant, dans ces départements, les chiffres confirment encore une hiérarchie culturelle qui hisse au palmarès des confiscations les collections urbaines des couvents de fondation ancienne, tandis que celles des maisons des petits bourgs sont restées très réduites. C'est donc une géographie culturelle et religieuse européenne que cette source permet d'explorer.

Sources

Relevé des bibliothèques des religieux fait sur les inventaires des municipalités (1790-1791).

- F¹⁷1168 Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche
- F¹⁷1169 Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal
- F¹⁷1170 Charente, Charente-inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or
- F¹⁷1171a Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne
- F¹⁷1171b Doubs, Drôme, Eure
- F¹⁷1172 Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute Garonne, Gers, Gironde
- F¹⁷1173 Hérault, Indre-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher
- F¹⁷1174 Haute-Loire, Loire-inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne
- F¹⁷1175 Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Meurthe
- F¹⁷1176 Meuse, Moselle, Nièvre
- F¹⁷1177 Nord, Oise, Orne, Paris
- F¹⁷1178 Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales
- F¹⁷1179a Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône-et-Loire, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe
- F¹⁷1179b Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne

84. M. VERBEEK, 1988.

Sources imprimées

- AVILA, Balthazar d', *Manipulus minorum*, Lille, sn, 1667.
- DURAND, Ursin & MARTÈNE, Edmond, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1717-1724.
- GIFFRE DE RÉCHAC, Jean, *La vie du glorieux patriarche S. Dominique, fondateur et instituteur de l'ordre de FF. prêcheurs... avec la fondation de tous les couvens et monastères de l'un et l'autre sexe*, Paris, Sébastien Huré, 1647.
- JACOB, Louis, *Traicté sur les plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont esté et qui sont encore dans le monde*, Paris, 1644.
- LECESTRE, Léon, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, Alphonse Picart et Fils, 1902.
- Lexicon capuccinum promptuarium historico-bibliographicum ordinis fratrum minorum capuccinorum (1525-1950)*, Rome, 1951.
- LUBIN, Augustin, *Orbis augustinianus sive conventuum ordinis Eremitarum sancti Augustini chorographica et topographica descriptio*, Paris, Gilles Alliot, 1672.
- RAFFRON, Claude, *La vie du révérend Père François Giry, ancien provincial des religieux minimes de la Province de France et directeur général des écoles charitables de S. Enfan (sic) Jésus*, Paris, Pierre de Launay, 1691.
- RICHARD, Charles-Louis, *Histoires du couvent des dominicains de Lille en Flandre, et de celui des dames Dominicaines de la même ville*, Liège, sn, 1782.
- VERNON, Jean-Marie de, *Histoire générale et particulière du Tiers Ordre de S. François d'Assize*, Paris, Josse, 1667.

Bibliographie

- AMARGIER, Paul *et al.* (dir.), *Les chartreuses en Provence*, Aix-en-Provence, Edisud, 1988.
- AVENTURIER, Fabienne, « Des bibliothèques privées aux bibliothèques publiques dans la Loire », in Alain COLLET (dir.), *Des livres et des hommes, 1789-1989*, Saint-Étienne, PUSE, 1999, p. 11-43.
- BENEDICT, Philip, « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales ESC*, 1987, 42 (6), p. 1433-1465.
- BENOÎT, Arthur, *Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des monastères des Trois-Évêchés, 1552-1790*, Nancy, R. Wiener, 1884.
- BRETON, Yves, *Les génovéfains en Haute-Bretagne, en Anjou et dans le Maine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Maulévrier, Éditions Hérault, 2006.
- CHAPRON, Emmanuelle, « Il patrimonio ricomposto. Biblioteche e soppressioni ecclesiastiche in Toscana da Pietro Leopoldo a Napoleone », *Archivio Storico Italiano*, 2009, 2, p. 299-345.
- CHARTIER, Roger, « L'imprimerie en France à la fin de l'Ancien Régime : l'état général des imprimeries en 1777 », *Revue française d'histoire du livre*, 6, 1973, p. 253-279.
- DINET, Dominique, *Vocation et fidélité. Le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Economica, 1988.
- , *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e - fin XVIII^e siècles)*, Paris, PUPS, 1999.

- DOMPNIER, Bernard, *Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Saint-Étienne, PUSE, 1993.
- DOMPNIER, Bernard & FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2000.
- DUBUC, André, « Bibliothèques et œuvres d'art dans les abbayes supprimées à la Révolution en Seine-Inférieure », *Les abbayes de Normandie*, actes du treizième congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Caen, Lecerf, 1979, p. 141-155.
- FOUILLERON, Joël, « Le livre, un paramètre du "déclin monastique" ? L'exemple du Languedoc d'après les inventaires révolutionnaires. Premiers résultats d'une enquête », in *Des moulins à papier aux bibliothèques. Le livre dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne, XVI^e-XX^e siècles*, t. II, Montpellier, PUM, 2003, p. 547-610.
- FRAY, Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2006.
- FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène, « Le poids des livres dans la Contre Réforme », in Bernard DOMPNIER & Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2000, p. 163-175.
- (dir.), *Livres et clergé à l'époque moderne*, numéro de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83 (210), 1997.
- GUÉRIN, Charles, « Les monastères franciscains et la commission des réguliers », *Revue des questions historiques*, 18, juillet 1875, p. 76-135.
- GUERREAU, Alain, « Observations statistiques sur les créations de couvents franciscains en France, XIII^e-XV^e siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 70, 1984, p. 27-60.
- GUETH, Sylvie, *La constitution des bibliothèques publiques dans le département du Bas-Rhin, 1789-1803*, mémoire de recherche, Villeurbanne, ENSSIB, 1994.
- HENRYOT, Fabienne, « La province des capucins de Lorraine et Champagne au XVII^e siècle, de la formation à l'éclatement », in Michel BUR et François ROTH (dir.), *Lorraine et Champagne du Moyen Âge à nos jours*, Nancy, Association d'Historiens de l'Est, 2009, p. 317-336.
- , « Les Minimes de la province de Lorraine et les réseaux du livre aux XVII^e et XVIII^e siècles », in Benoist PIERRE & André VAUCHEZ (dir.), *Saint François de Paule et l'ordre des minimes en France (fin du XV^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque de Tours, 20-21 septembre 2007, Tours, PUFR, 2010, p. 313-327.
- , « Bibliothèques collectives et lecture individuelle dans les abbayes prémontrées de l'Est de la France au XVIII^e siècle », *Revue Mabillon*, 22, 2011, p. 255-279.
- , « Classement des livres et représentation des savoirs dans les couvents mendiants (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue française d'histoire du livre*, 133, 2012, p. 49-85.
- , *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants (Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Genève, Droz, 2013.
- HENRYOT, Fabienne, JALABERT, Laurent & MARTIN, Philippe (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, Serpenoise, 2011.
- HUREL, Daniel-Odon (dir.), *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses*, Turnhout, Brepols, 2000.
- JOLLY, Claude, « Unité et diversité des collections religieuses », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Paris, Promodis-Cercle de la Librairie, 1988, p. 11-28.

- LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation géographique et sociologique des mendiants (XIII^e-XIV^e siècles) », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 54, 1968, p. 69-76.
- LEPETIT, Bernard & SINARELLIS, Maroula (dir.), *Atlas de la Révolution française*. 8, *Population*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995.
- KUPIEC, Anne, *Le livre sauveur*, Paris, Kimé, 1998.
- MALABIRADE, Valérie, *Les Minimes et la province d'Aquitaine sous l'Ancien Régime. Un cadre provincial pour un engagement intellectuel ?*, thèse de doctorat, université de Bordeaux 3, 2013.
- MARTIN, Philippe, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003.
- MICHAUX, Gérard, « Les bibliothèques de l'ordre de Saint-Benoît en Lorraine au XVIII^e siècle », in Yves LE MOIGNE (dir.), *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise, 1980, p. 465-482.
- MOURS, Samuel, *Les Églises réformées en France*, Paris-Strasbourg, Librairie Protestante, Librairie Oberlin, 1958.
- MULLER, Claude, *Les ordres mendiants en Alsace au XVIII^e siècle*, Haguenau, Asatia Monastica, 1984.
- NAAS, Laurent, « Une bibliothèque conventuelle à la fin de l'Ancien Régime : la bibliothèque des Capucins de Sélestat à travers son catalogue de 1773 », *Les Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat. Annuaire 2007*, 2007, p. 49-64.
- NEVEU, Bruno, *Érudition et religion aux XVI^e et XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1994.
- PÉPY, Émilie-Anne, *Montagne sacrée, montagne profane. Le territoire de la Grande Chartreuse, XVI^e-XVIII^e siècles*, Grenoble, PUG, 2011.
- POULENC, Jérôme, « Le contrat de cession de la bibliothèque de Jean de La Haye au grand couvent des cordeliers de Paris (1658) », *Archivum franciscanum historicum*, 1969, p. 629-661.
- POULOT, Dominique, « Les représentations du patrimoine des bibliothèques, XVI^e-XX^e siècles », in Jean-Paul ODDOS (dir.), *Le patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1997, p. 17-41.
- RIBERETTE, Pierre, *Les bibliothèques françaises pendant la Révolution (1789-1795)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970.
- SEICHPINE, François, *Livres et cloîtres. Les bibliothèques religieuses de Bourgogne au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, 2007.
- SINICROPI, Gilles, *D'oraison et d'action. Les carmes déchaux en France aux XVI^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, université de Clermont-Ferrand 2, 2010.
- SIMIZ, Stefano, « Récollets, évêques et cités dans le diocèse de Châlons-en-Champagne au XVII^e siècle », in C. GALLAND, F. GUILLOUX et P. MORACCHINI (dir.), *Les récollets (1612-2012). Enquête autour d'une identité franciscaine*, 2014.
- , *Prédication et prédicateurs dans la France de l'Est, v. 1550-v. 1790*, Habilitation à diriger des recherches, université de Nancy 2, 2010.
- SORDET, Yann, « Les bibliothèques lyonnaises au XVIII^e siècle », *Bulletin de la société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 28, 1999, p. 159-177.
- VARRY, Dominique, « Les confiscations révolutionnaires », *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1989a, t. 3, p. 20-23.

- , « Il faut que les Lumières arrivent par torrents. La Révolution française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalités », *Bulletin des bibliothèques de France*, 34, 1989b, p. 160-165.
 - , « Les saisies révolutionnaires : une source inexploitée », *Transactions of the VIIIth international congress of the Enlighthenment*, Oxford, Voltaire Foundation, 1992, p. 1011-1015.
 - , « *Sous la main de la nation* ». *Les bibliothèques de l' Eure confisquées sous la Révolution française*, Ferney-Voltaire, Centre international d'études du XVIII^e siècle, 2005.
- VERBEEK, Muriel, « Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914 », *Archives et bibliothèques de Belgique*, 51, 1988, p. 103-126.